



DOCUMENT DE PROJET DU PBF

Pays : REPUBLIQUE DE GUINEE	
TITRE DU PROJET : Action concertée des jeunes (femmes et hommes) leaders communautaires pour le renforcement de la cohésion sociale et la consolidation de la paix en Guinée Forestière	
NUMERO de Projet / portail Gateway du MPTF-O (pour les projets en cours) :	
Modalité de financement du PBF :	Indiquer si les fonds doivent être déboursés dans un fonds d'affectation spéciale ("Trust Fund") (au lieu des comptes des organisations bénéficiaires) :
<input checked="" type="checkbox"/> IRF	<input type="checkbox"/> Fonds d'affectation spéciale national
<input type="checkbox"/> PRF	<input type="checkbox"/> Fonds d'affectation spéciale régional
Nom du fonds d'affectation spéciale :	
Liste de l'ensemble des agences bénéficiaires directes des fonds du PBF (en commençant par l'agence chef de file), :	
OIM, UNFPA HCDH (type d'organisation : ONU)	
Liste des partenaires d'exécution supplémentaires, gouvernementaux et non gouvernementaux : spécifiez le type d'organisation (gouvernement, ONGI, OSC locale) :	
Gouvernement	
<ul style="list-style-type: none"> - Ministère de la Jeunesse et de l'Emploi des Jeunes - Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation - Ministère de la Citoyenneté et de l'Unité Nationale - Ministère des Droits et de l'Autonomisation des Femmes - Ministère de la Justice 	
ONG/OSC	
<ul style="list-style-type: none"> - Aide & Action International - Association Trait d'Union des Jeunes Guinéens (ATUJG) - ONG Espace Femmes -Enfants - Regard Solidaire (ReSo) - Club des Jeunes Filles Leaders de Guinée (CJFLG). - Club de paix et des droits de l'homme - Convergence des Jeunes Leaders pour la Paix et la Démocratie (COJELPAID), - Organisation Guinéenne pour la Lutte contre l'Immigration Irrégulière (OGLMI). 	
Durée du projet en mois¹ : 18	
Zones géographiques (à l'intérieur du pays) de mise en œuvre du projet :	
Le projet couvrira les localités de la Guinée Forestière que sont : Nzérékoré (C.U, Bounouma, Kobéla) ; Yomou : (C.U., Pela, Bowé) ; Beyla : (C.U., Boola, Moussadou) ; Lola (C.U., Guéasso, et Gama Bhèrèma) ; Macenta (C.U.) et Guéckédou (C.U.)	
Le projet relève-t-il d'une ou plusieurs des fenêtres de priorité PBF spécifiques ci-dessous :	
<input type="checkbox"/> Initiative de promotion de l'égalité des sexes ²	
<input checked="" type="checkbox"/> Initiative de promotion des jeunes ³	
<input type="checkbox"/> Transition entre différentes configurations de l'ONU (e.g. désengagement d'une mission de maintien de la paix)	
<input type="checkbox"/> Projet transfrontalier ou régional	

¹ La durée maximum des projets IRF est de 18 mois et PRF de 36 mois.

² Cochez cette case uniquement si le projet a été approuvé dans le cadre de l'appel à propositions spécial du PBF, l'Initiative de promotion de l'égalité des genres (GPI).

³ Cochez cette case uniquement si le projet a été approuvé dans le cadre de l'appel à propositions spécial du PBF, l'Initiative de promotion de la jeunesse (YPI).

Budget total du projet PBF* (par agence bénéficiaire) :

OIM : \$ 562 820

UNFPA : \$ 489 525

HCDH : \$ 375 570

Total PBF : \$ 1 427 915 USD

**Le budget total approuvé et le versement de la deuxième tranche, ou toute tranche supplémentaire, sont soumis à la condition d'être approuvés par PBSO, et à la disponibilité des fonds sur le compte du PBF. L'agence coordinatrice doit démontrer la dépense/engagement d'au moins de 75% de la tranche précédente et la soumission de tous les rapports PBF dus dans la période écoulée.*

Toute autre source de financement destinée au projet (montant et source) :**PBF 1^{ère} tranche (70_%)****PBF 2^{ème} tranche* (_30 %)****PBF 3^{ème} tranche* (_%) :**

OIM : \$ 393 974

OIM : \$ 168 846

UNFPA : \$ 342 667,50

UNFPA : \$ 146 857,50

HCDH : \$ 262 899

HCDH : \$ 112 671

Total : \$ 999 540,50

Total : \$ 428 374,50

Total : \$ XXXXXX

Total : \$ XXXXXX

Total : \$ XXXXXX

Fournir une brève description du projet (décrire le principal objectif du projet ; ne pas énumérer les résultats et les extraits) :

Ce projet initié par le gouvernement guinéen, soutenu par l'OIM, l'UNFPA et le HCDH, vise à contribuer à la rupture du cycle de violences que vit la région de la Guinée Forestière au cours de ces sept (07) dernières années. Il s'agira concrètement de promouvoir la participation inclusive des jeunes (hommes et femmes) leaders communautaires, au renforcement de la cohésion sociale et de la consolidation de la paix en Guinée Forestière à travers trois (03) principaux axes :

1. La participation inclusive et intergénérationnelle des jeunes leaders et autres acteurs communautaires à la protection des droits de l'homme, à la prévention et la gestion des conflits, et à la consolidation de la paix.
2. Le soutien à la mise en œuvre du cadre juridique en vigueur relatif à la lutte contre les violences conformément aux standards internationaux des droits de l'homme, dans la zone ciblée.

Ces deux (2) axes seront soutenus par :

3. l'Appui à la réhabilitation socioéconomique les jeunes leaders à travers la mise en place et le développement d'initiatives à utilité publique communautaire afin de renforcer la cohésion sociale et le vivre ensemble.

Résumez le processus de consultation du projet dans le pays avant la soumission au PBSO, y compris avec le Comité de pilotage du PBF, la société civile (y compris les organisations de femmes et de jeunes) et les communautés de parties prenantes (y compris les femmes, les jeunes et les groupes marginalisés) :

La conception du présent projet est l'œuvre d'une démarche concertée et inclusive des agences onusiennes récipiendaires ainsi que les partenaires nationaux. Les cadres techniques des ministères ci-après : Ministère de la Jeunesse et de l'Emploi des Jeunes, Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation, Ministère de la Citoyenneté et de l'Unité Nationale ont été mis à contribution de même que les Organisations de la Société Civile suivantes : Nzaly Théatri de Guinée, Jeunesse Ecole avenir (JEA), Club des Filles Leaders (antenne de Nzérékoré), le Conseil Régional des Organisations de la Société Civile (CROSC), Aide & Action, l'Association Trait d'Union des Jeunes Guinéen (ATUJG), la Convergence des Jeunes Leaders pour la Paix et la Démocratie (COJELPAID), l'Organisation Guinéenne pour la Lutte contre l'Immigration Irrégulière (OGLMI).

A partir des téléconférences et des exercices en ligne, les travaux ont permis à toutes les entités susmentionnées de contribuer activement à la conception de ce projet et cela malgré les restrictions liées à la progression rapide de la COVID-19 au sein des communautés guinéennes.

Aussi, un atelier d'élaboration du projet réunissant les techniciens des agences, des représentants de la société civile, du ministère lead, de la Primature et du secrétariat du PBF a eu lieu à Coyah du 02 au 04 septembre 2020 en vue d'en assurer l'appropriation nationale.

Degré de contribution à la promotion de l'égalité des sexes⁴ : 2 ___

Spécifiez le pourcentage (32,74%) et le montant (467 429,50\$) du budget total du projet alloué aux activités directement liées à l'égalité entre les sexes / le renforcement des capacités des femmes :

Expliquez brièvement par quelle(s) intervention(s) principale(s) le projet contribuera à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes⁵ :

Le projet intégrera la dimension genre dans les interventions principales qui sont :

- Cartographie des bénéficiaires, identification des jeunes leaders (jeunes hommes et femmes/filles) : 32% des bénéficiaires seront des jeunes filles/femmes.
- Mécanismes communautaires de dialogue participatif et inclusif : accompagnement des mécanismes dédiés aux femmes à 100% (les bureaux des femmes dans les conseils communaux – les groupements traditionnels de femmes (Zogonia et Boboe))
- Prise en charge holistique des victimes de violation des droits de l'homme, comme les Violences Basées sur le Genre (VBG) : le projet renforcera le fonctionnement des « comités de suivi des cas d'abus et de violations » dans la prise en charge des filles et femmes victimes d'abus et de violations des droits de l'homme dans les zones cibles.
- Réalisation d'émissions radio interactives de sensibilisation en langues locales sur les droits des femmes et pratiques culturelles néfastes à la paix et à la cohésion sociale en Guinée forestière.
- Mise en place des Groupements d'Intérêt Economique (GIE) et des microprogrammes communautaires viables : dans les GIE mixtes (homme et femme) 32% des membres seront des femmes et il est également prévu des GIE 100% femmes.

Degré de risque du projet⁶ : 1 ___

Sélectionner le domaine de priorité de l'intervention (« focus area ») du PBF résumant au mieux l'objet du projet (choisir un domaine seulement⁷) : 2.3 ___

Le cas échéant, les résultats du **SDCF / UNDAF** auxquels le projet contribue : Le projet contribuera à l'effet 1 UNDAF : « *D'ici 2022, les institutions nationales au niveau central, décentralisé et déconcentré sont inclusives, assurent et garantissent, l'état de droit, la démocratie, la sécurité, la paix sociale et une gouvernance institutionnelle performante conformément aux principes des droits de l'homme* »

Objectifs et cibles de développement durable auxquels le projet contribue : ODD 16

Type de demande :

Nouveau projet :

Révision de projet :

Pour les révisions de projet, sélectionnez tous les changements pertinents et fournir une brève justification à la fin du document :

Extension de la durée : Durée additionnelle du projet en mois :

Changement de résultat / sujet :

Changement de l'allocation budgétaire entre résultats ou augmentation de plus de 15% par catégorie de budget :

Budget PBF supplémentaire : Budget supplémentaire par agence bénéficiaire : USD XXXXX

Brève justification de la révision :

NB : s'il s'agit d'une révision, indiquer chaque changement du document de projet en rouge ou en MODE RÉVISION. Inclure également un nouveau cadre de résultats et un budget en indiquant clairement les changements apportés. Les parties sans modifications restent les mêmes. De nouvelles signatures seront requises.

⁴ **Score 3** pour les projets qui ont l'égalité entre les sexes comme objectif principal (minimum 80% du budget total est alloué à l'égalité entre les sexes et le renforcement des capacités des femmes).

Score 2 pour les projets qui ont l'égalité entre les sexes comme objectif significatif (minimum 30% du budget qui va à l'égalité entre les sexes et le renforcement des capacités des femmes).

Score 1 pour les projets qui contribuent d'une certaine manière à l'égalité entre les sexes, mais pas de manière significative (moins de 30% du budget total).

⁵ Veuillez consulter la note d'orientation du PBF sur les calculs de marqueurs de genre et la consolidation de la paix sensible au genre

⁶ 0 = risque faible pour la réalisation des résultats

1 = risque moyen pour la réalisation des résultats

2 = risque élevé pour la réalisation des résultats

⁷ (1.1) Réforme du Secteur de la Sécurité, (1.2) État de droit, (1.3) DDR, (1.4) Dialogue politique

(2.1) Réconciliation nationale ; (2.2) Gouvernance démocratique ; (2.3) Prévention/gestion des conflits

(3.1) Création d'emplois ; (3.2) Accès équitable aux services sociaux

(4.1) Renforcement des capacités nationales de l'État ; (4.2) Prolongement de l'autorité de l'État/de l'administration locale ; (4.3) Gouvernance des ressources de consolidation de la paix et Secrétariat PBF

SIGNATURES DU PROJET :

<p>AGENCE RECIPIENDAIRE⁸</p> <p><i>Nom : Fatou NDIAYE Diallo</i></p> <p><i>Signature</i></p> <p><i>Nom de l'agence : Organisation International Pour les Migrations</i></p> <p><i>Date et visa :</i></p> <p>Nom : Barbara SOW</p> <p><i>Signature :</i></p> <p><i>Nom de l'agence : Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA)</i></p> <p><i>Date et visa :</i></p> <p><i>Nom de l'agence : Patrice VAHARD</i></p> <p><i>Signature :</i></p> <p><i>Nom de l'agence : Haut-Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme (HCDH)</i></p> <p><i>Date de visa :</i></p>	<p>Représentant du gouvernement national</p> <p><i>Nom : Mamadou Mouctar DIALLO</i></p> <p><i>Signature</i></p> <p><i>Titre : Ministre de la Jeunesse et de l'Emploi des Jeunes</i></p> <p><i>Date et visa :</i></p>
<p>Coordonnateur résident</p> <p><i>Nom : Vincent Martin</i></p> <p><i>Signature</i></p> <p><i>Titre :</i></p> <p><i>Date et visa :</i></p>	<p>Bureau d'appui à la consolidation de la paix (PBSO)</p> <p>Oscar Fernandez-Taranco</p> <p><i>Signature</i></p> <p>Sous-Secrétaire général pour l'appui à la consolidation de la paix</p> <p><i>Date et visa :</i></p>

⁸ Veuillez inclure un bloc de signature dans le tableau pour chaque agence bénéficiaire du projet.

I. Contexte de consolidation de la paix et justification de l'appui de PBF (4 pages max)

La récurrence des conflits en Guinée Forestière est fortement liée à de nombreuses frustrations consécutives, aux inégalités et discriminations qui ont été entretenues et alimentées par les acteurs politiques et leaders communautaires, au cours de ces 3 dernières décennies ; faisant de la région un terreau fertile à la manipulation et à l'instrumentalisation politico-sociale des jeunes.

Lors des dernières élections référendaires et législatives tenues le 22 mars 2020 en Guinée, par exemple, un conflit violent a opposé les jeunes des deux principaux groupes ethniques (Guerzé et Koniaké) vivant dans la région. Le Système des Nations Unies (SNU) en Guinée à travers le Haut-Commissariat aux Droits de l'Homme (HCDH), a rapporté que ce conflit a occasionné des pertes en vies humaines, des destructions et des dommages matériels tels que l'incendie de plusieurs lieux de culte, d'hôtels, de magasins et des habitations. Les autorités ont entamé une enquête et une action judiciaire est en cours sur ces incidents.

Les statistiques désagrégées issues des évaluations de l'impact de ces conflits, montrent que les femmes et les jeunes filles payent le lourd tribut : le conflit survenu en 2013, a fait selon les résultats d'une évaluation par le SNU : 30.621 personnes affectées dont 15.976 femmes (52.17%); 16.711 déplacées internes dont 8761 femmes; 218 personnes tuées à la machette dont 53% de femmes.

Il faut également souligner la présence massive de groupes de jeunes (hommes et femmes) qui pourraient constituer une menace à la paix et la sécurité en Guinée et au-delà de ses frontières. Il s'agit des, (i) de jeunes ressortissants de la région essentiellement de l'ethnie Guerzé recrutés et formés à Kalia par la junte militaire au pouvoir en 2008 et remerciés par la suite sans être totalement désarmés, démobilisés ni réinsérés dans la vie active (1830 jeunes hommes et filles) et, (ii) des jeunes leaders évoluant dans les communautés exerçant des métiers informels (conducteurs de taxis-motos, apprentis de véhicules de transport, marchands ambulants, migrants de retour etc.) avec des faibles ressources pourraient être instrumentalisés, représentant alors une menace à la paix.

A y regarder de plus près, les causes profondes et sous-jacentes des conflits dans la zone sont entre autres :

Causes profondes :

- Diversités ethniques et religieuses marquées par des protagonismes de croyances et de pratiques ;
- La culture de l'impunité entretenant la recrudescence d'abus et de violation des droits de l'homme à la suite des violences intercommunautaires et/ou contexte électoral, où les présumés auteurs (civiles et Force de défense et de sécurité) ne sont pas systématiquement inquiétés.
- Divergence coutumière marquée par des replis identitaires socioéconomique et politique entre les groupes ethniques de la région (Kpèlè, Toma, Mano, Konia et Kissi) affectant dangereusement la cohésion sociale et le vivre ensemble.
- Manipulation et instrumentalisation des jeunes par les acteurs politiques
- Les suspicions dans l'occupation, l'accès et la gestion des terres et des ressources naturelles.

Causes sous-jacentes :

- Le manque de cadres d'encadrement socio-éducatif pour la jeunesse en adéquation avec les besoins réels de la région ;
- L'absence de cadres de concertation permanents et inclusifs intégrant les différentes représentations des jeunes de chaque communauté ethnique et religieuse ;
- la présence massive de migrants de retour (plus de 4500, jeunes (femmes/filles et hommes) de 18 à 35 ans) en Guinée Forestière depuis Janvier 2017 ;
- Le manque de projet socioéconomique mettant ensemble les jeunes leaders des différentes composantes ethniques, sociales et politiques.
- La méconnaissance par la jeune génération des pactes et autres alliances inter-ethniques, d'assistance mutuelle et le cousinage à plaisanterie entre communautés qui fortifiaient la coexistence pacifique.
La méconnaissance des lois par les populations (les femmes, les jeunes, les leaders communautaires et religieux, etc.), par certains responsables chargés de l'application de la loi. ,

Analyse des parties prenantes

Les parties prenantes sont à deux (2) niveaux : I) niveau institutionnel et II) niveau des acteurs animant la vie communautaire.

I) Au niveau institutionnel

Il y existe 2 catégories d'acteurs institutionnels : a) les structures déconcentrées et décentralisées de l'Etat et, b) les Infrastructures Sociales de Paix (ISP).

a) Les structures déconcentrées et décentralisées, sont incarnées par les Autorités administratives et locales (gouverneur, préfets, Sous-préfets, maires, chefs de quartiers et autorités judiciaires).

Malgré des efforts fournis par les partenaires au développement, la région de la Guinée forestière reste marquée par des tensions sociopolitiques récurrentes et intercommunautaires caractérisées par des violences à l'extrême surtout lors des échéances électorales (Avant –Pendant et Après les scrutins). Ces tensions se matérialisent par une crise de confiance entre les autorités administratives (Gouverneurs et préfets, les Sous-préfets) et/ou celles locales (maires et chefs de quartiers) et les populations. Ces autorités ont un rôle dans l'application de la loi pour résoudre les conflits dans la zone, mais se livrent parfois à des prises de position partisans qui alimentent les affrontements des populations à la base.

Pourtant, les agents des services déconcentrés et décentralisés devraient jouer un rôle régulateur dans la prévention et la gestion des conflits pour le maintien de la cohésion sociale. Ces agents de l'État, au niveau déconcentré et décentralisé constituent la cheville ouvrière dans la mise en œuvre de la politique du gouvernement dans leurs circonscriptions géographiques. À ce titre, ils devraient idéalement, agir en toute impartialité pour permettre aux différentes composantes des communautés de se reconnaître dans le processus de développement, de résolution des conflits et de consolidation de la paix. Malheureusement, les agissements de certains cadres à la base engendrent des mécontentements qui sont sources des conflits intercommunautaires au centre desquels se trouvent les jeunes leaders.

Par ailleurs de nombreux dysfonctionnements de l'appareil judiciaire sont entre-autres dus à la méconnaissance et à la faible application de certaines dispositions de la législation pénale relatives à la lutte contre les violences comme les violences des Forces de défense et de sécurité les Violences Basées sur le Genre (VBG) néfastes à la paix et à la coexistence pacifique.

b)- Les Infrastructures Sociales de Paix (Conseils locaux de jeunes (CLJ) ; Conseils Locaux de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD)/ ; Réseau National des Communicateurs Traditionnels (RENACOT),

En Guinée forestière, il existe plusieurs types d'infrastructures sociales de paix (ISP), à caractère traditionnel ou modernes mises en place par des projets et/ou la société civile, avec notamment le soutien du PBF. Ces infrastructures sont des cadres de dialogue et de concertation entre les différents acteurs impliqués dans la prévention des conflits et ont pour mission de :

- Prévenir, gérer et résoudre pacifiquement les différents conflits qui surviennent dans les collectivités locales ;
- Établir des espaces ou des cadres de dialogue et de concertation entre les différents acteurs socio-politiques, ou des parties en conflit en vue du maintien d'un climat de paix, de sécurité et de cohabitation pacifique dans la localité à travers des actions de sensibilisation, de négociation, de médiation ou de plaidoyer ;
- Renforcer le climat de paix, de sécurité et de confiance entre les différentes entités sociales de la région.

Au titre des Initiatives Sociales de Paix (ISP) existantes dans la région, on peut citer : La Synergie Communale des Acteurs de Paix (SYCAP) et Synergie Préfectorale des Acteurs de Paix (SYPAP), Synergie Régionale d'Acteurs de Paix ; Les Conseils locaux de jeunes (CLJ)/ Les Conseils Locaux de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD)/Le Réseau National des Communicateurs Traditionnels (RENACOT).

Malgré l'existence de ces ISPs (en dehors des CLJ) qui constituent des opportunités de promotion de la paix en Guinée forestière, force est de constater que les jeunes leaders communautaires sont peu représentés dans la quasi-totalité de ces structures et moins impliqués dans leurs interventions. Aussi, la sous-représentativité des jeunes femmes et le déficit de l'approche inclusive dans l'animation de ces infrastructures sont à corriger à travers l'élargissement de leurs spectres en direction de toutes les composantes de la communauté y compris les jeunes femmes leaders.

II) Au niveau des acteurs animant la vie communautaire :

Les jeunes leaders communautaires (jeunes filles, jeunes Ex Kaleya, jeunes exerçants les petits métiers les jeunes migrants de retour, les jeunes activistes des mouvements sociopolitiques,), représentent des acteurs majeurs dans l'animation de la vie communautaire. Ils sont généralement âgés de 18 à 35 ans, scolarisés, déscolarisés et non scolarisés. Ils sont considérés à la fois acteurs et victimes des conflits en Guinée Forestière.

Dans cette région, les jeunes représentent une frange importante de la population (31,8% selon le RGPH3/2014). On constate que bon nombre parmi eux ont un leadership reconnu au sein de leur communauté. Cette qualité leur confère une capacité ou un positionnement remarquable en termes d'influence au sein de leur communauté d'origine. Fort malheureusement, le constat révèle que nombreux parmi eux sont assujettis à des manipulations par des acteurs

sociopolitiques « entrepreneurs de la violence ». Ces derniers profitent de la dynamique solitaire des jeunes influencés par les considérations ethnique et politique, exacerbée par un déficit d'organisation (entre jeunes leaders des différentes composantes politiques et ethniques d'une même communauté), pour effriter le tissu social et attiser les tensions communautaires. Cette situation fait de ces jeunes des acteurs et des vecteurs de conflits intercommunautaires, en témoignent les violences survenues après les élections du double scrutins référendaire et législatif de mars 2020. Dès lors, il s'avère urgent d'entreprendre des actions idoines et appropriées en leur direction en vue de rompre avec le cycle de violence dans cette région, la plus fragile du pays.

Toutefois, il faut souligner que certains parmi ces jeunes ciblés, ont bénéficié des soutiens multiformes (formations en civisme et citoyenneté et leadership transformationnel) à la suite d'initiatives antérieures de consolidation de la paix dans la région. Ces derniers pourront être utilisés comme des modèles (leaders communautaires) qui seront mis à contribution dans le cadre de la transformation positive de leurs pairs non touchés à l'époque.

- **Les jeunes filles leaders**

De nos jours, on note une présence des filles et de femmes dans l'animation de la vie sociale et politique dans la région forestière. Considérées comme mère, filles et épouses (baromètre de la société), elles jouent des rôles divers dans la régulation de la vie socio-politique au sein des communautés.

L'émergence d'association (formelles ou non formelles) influentes de filles et femmes dénote l'intérêt que cette couche sociale accorde à la protection de la junte féminine sur les questions relatives aux droits de l'homme, de prévention des conflits et de consolidation de la paix.

Parmi cette catégorie, bon nombre de femmes sont non scolarisées, déscolarisées et désœuvrées pourtant leaders au sein de leurs communautés et sont moins présentes dans les cadres de concertation donc laissées pour compte et victimes de violences.

- **Les jeunes Ex Kaleya**

Ce sont des jeunes qui ont été recrutés en 2009 d'une manière irrégulière dans l'armée Guinéenne sous la transition militaire. Le recrutement avait concerné des jeunes majoritairement (1830 jeunes) issus de la région de la Guinée Forestière. En 2010, les autorités nationales ont décidé d'exclure ces jeunes dans l'armée en dénonçant leurs conditions d'enrôlement, qui selon elles, s'étaient opérés sur une base ethnique et communautaire.

Grâce aux interventions des précédents projets financés par le PBF ainsi que d'autres partenaires au développement, plusieurs de ces jeunes (903 jeunes filles et garçons) âgés environ 28 ans à 35 ans sont maintenant des leaders communautaires dont les capacités ont été renforcées en leadership transformationnel, devenant ainsi de potentiels acteurs et des vecteurs de paix et de cohésion sociale.

- **Les Jeunes exerçant des petits métiers (conducteurs de taxi-motos, apprentis de véhicules de transport, marchands ambulants, etc.)**

Ces jeunes d'une vulnérabilité accrue évoluant dans des métiers informels et précaires sont généralement sujets aux manipulations politiques et sociales. Plusieurs d'entre eux sont habituellement des consommateurs des substances psychoactives, comme tels, ils sont des acteurs de violences lors des événements de revendications et de manifestations politiques. Le constat est que ces jeunes opérant généralement le long des axes routiers en milieux populaires urbains et péri-urbains de Nzérékoré centre et des préfectures de la région, constituent un réservoir important de jeunes vulnérables exposés à la manipulation des leaders politiques lors des manifestations. Une intervention ciblée et efficace à travers ce présent projet pourrait transformer positivement ces jeunes et les orienter vers des activités génératrices de revenus pouvant créer ainsi un effet d'entraînement en termes de participation à la prévention et la consolidation de la paix pour les autres jeunes.

- **Les jeunes migrants de retour**

De Janvier 2017 à nos jours, plus de 4 500 jeunes migrants (jeunes et jeunes femmes) de retour ont été recensés en Guinée Forestière. Ces jeunes (hommes et femmes) qui ont été souvent victimes d'exactions, de pratiques dégradantes et inhumaines lors de leurs parcours migratoires, reviennent avec un sentiment d'abandon de la part de leurs gouvernants et sont disposés à tout moment à prendre part aux différentes manifestations initiées dans leurs localités.

Certaines initiatives ; comme l'assistance à la réintégration socioéconomique durable des migrants de retour financé par le Fonds Fudiciaires de l'Union Européenne (EUTF), « Solution, Soutien et Sécurité Durable » avec le Fonds de Développement International de la Grande Bretagne (DFID) sont en cours pour assurer leur réintégration/insertion socioprofessionnelle. Il urge d'apporter d'autres appuis complémentaires pour réussir à les transformer positivement en acteurs de paix et de développement.

- Les jeunes activistes des mouvements socio-politiques

Dans l'espace socio-politique actuel de la Guinée en général et de la Guinée forestière en particulier, il est à noter l'émergence d'une nouvelle génération de jeunes activistes. Certains parmi eux sont membres des organisations de la société civile et d'autres des partis politiques. Ils ont une influence, positive et/ou négative, en milieu communautaire et dans l'écosystème numérique. Ces jeunes constituent des acteurs majeurs dans l'animation de la vie sociale et politique dans leurs localités. Il est important de noter que ces jeunes activistes utilisent le Cyber espace en l'occurrence les réseaux sociaux pour produire et diffuser des images, des messages et des vidéos qui échappent à tout contrôle et qui portent atteinte gravement à l'unité, à la cohésion sociale et aux droits de l'homme.

a) **Alignement aux cadres stratégiques du Gouvernement et des Nations Unies et appropriation nationale :**

Ce projet s'aligne sur les priorités nationales dans le cadre de la promotion de la bonne gouvernance au service du développement durable conformément au pilier 1 du Plan National de Développement Economique et Social de la Guinée (PNDES 2016 – 2020). Il contribue à la mise en œuvre de la stratégie nationale de prévention, de gestion des conflits et de renforcement de la citoyenneté, d'une part et s'articule aussi à la politique nationale des droits de de l'Homme, adoptées en 2018

En ce qui concerne le cadre stratégique des Nations Unies en Guinée, le projet s'adosse à UNDAF à travers l'effet 1 « D'ici 2022, les institutions nationales au niveau central décentralisé, déconcentré, assurent et garantissent de manière inclusive, l'Etat de droit, la démocratie, la sécurité, la paix sociale et une gouvernance institutionnelle performante conformément aux principes des droits de l'homme »

En outre, ce projet s'inscrit en droite ligne avec les conclusions, recommandations de l'analyse participatives des conflits réalisée, en Guinée en 2017, précédée par des consultations menées dans chacune des régions dont la Guinée forestière.

Cette intervention constitue une contribution à l'atteinte de l'un des objectifs stratégiques consignés dans la Stratégie Nationale et Prévention et de Consolidation de la paix en Guinée avec focus sur la Guinée forestière.

b) **Comblent des lacunes stratégiques et financières et complément des interventions antérieures du PBF**

Ces cinq (5) dernières années, on assiste à une récurrence des conflits en Guinée forestière, qui a été fortement impactée par les conséquences des guerres qu'ont connues le Liberia, la Cote d'Ivoire et la Sierra Leone. Ce qui a amené le gouvernement guinéen et les bailleurs de fonds à apporter des interventions urgentes pour la stabilité de cette région. Toutefois, force est de constater que les besoins en termes de consolidation de la paix et de cohésion sociale restent énormes d'autant plus que les actions antérieures n'ont pu apporter de manière holistique des solutions efficaces aux causes profondes des conflits dans cette zone.

C'est dans ce cadre que le gouvernement a adopté en 2018, une Stratégie Nationale de Prévention de Conflits et de Renforcement de la Citoyenneté en Guinée précédée d'une analyse participative des conflits réalisée en 2017. Ce document est assorti de huit (8) objectifs stratégiques.

Depuis l'élaboration de ce cadre stratégique, il ressort de différentes analyses et d'échanges avec les acteurs (Communauté, gouvernement, partenaires) une faible opérationnalisation de ces différents objectifs dont principalement les objectifs : (i) Faire contribuer les jeunes aux espaces de dialogues et d'échanges sociopolitiques, (ii) Renforcer la culture de la paix et une citoyenneté responsable, qui constituent des gaps stratégiques à combler en vue d'apporter une contribution substantielle dans le cadre de la consolidation de la paix dans la région.

Compte tenu du contexte susmentionné et de l'analyse participative des conflits réalisée en 2017, il s'avère nécessaire de renforcer les interventions dans cette région.

Ainsi, ce projet-ci contribuera à transformer les jeunes acteurs de conflits en vecteurs « champions de la paix » à travers des actions concertées en mettant les jeunes leaders au cœur du processus de renforcement de la cohésion sociale et la consolidation de la paix. Ceci facilitera les processus de dialogue, et inspirera d'autres jeunes à s'engager civiquement à travers le dialogue.

L'approche concertée d'appropriation des mécanismes locaux de résolution de conflit impliquant les jeunes leaders des différentes catégories sociopolitique et ethniques dans la prévention et la résolution des conflits, constitue l'aspect innovant et urgent de ce projet. Pour ce faire, cette intervention offrira l'opportunité aux jeunes leaders de chaque communauté de se parler et apporter des pistes de solution aux causes de violences au sein de leurs communautés et de développer des initiatives pour renforcer la cohésion sociale.

En fin, il est important de noter que les aspects de la Technologie de l'Information et de la Communication (TIC), spécifiquement l'utilisation des réseaux sociaux seront intégrés à travers le développement d'une plateforme numérique « d'entente communautaire » pour tenir compte de l'aspiration des jeunes d'une part mais aussi inculquer aux jeunes hommes et femmes/filles une utilisation citoyenne des TICs avec des contenus éducatifs d'autres part.

Le présent projet s'inscrit dans la logique des actions déjà réalisées ou en cours notamment : 1) la réinsertion socioéconomique des jeunes vulnérables, marginalisés ; 2) la prévention du radicalisme et de l'extrémisme violent ; 3) la cohésion sociale et la réconciliation nationale, 4) le projet d'appui à la participation des jeunes à la gouvernance dans les 20 communes les plus conflictogènes de la Guinée, 5) le projet d'appui à la mise en place des Infrastructures Sociales de Paix (ISP) ; le projet d'appui à la réduction de l'instrumentalisation et des violences politico-sociales des jeunes taxi-motards en période électorale.

Ci-dessous résumé des interventions existantes :

Nom du projet (durée)	Donateur et budget	Orientation du projet	Différence / complémentarité avec la proposition actuelle
Le projet d'appui à la prévention des conflits intercommunautaires en Guinée forestière par une économie mutualisée et l'amélioration de la gouvernance foncière à travers la création des espaces de dialogue intercommunautaires	PBF 2 095 409. 92 USD	Le projet va contribuer à limiter les tensions liées aux frustrations structurelles alimentées par l'inégalité d'accès aux moyens de subsistance et les sentiments de marginalisation qui y sont associés ainsi que la mauvaise gouvernance foncière.	Ce projet met focus sur une thématique particulière, les conflits communautaires liés aux fonciers tandis que ce présent projet met l'accent sur la synergie d'action autour des infrastructures de paix et des acteurs.
Projet d'autonomisation, de réinsertion sociale et de renforcement de la participation citoyenne de 500 jeunes à la sécurité et à la prévention de la violence.	PBF/1000 000 USD	Il visait l'insertion professionnelle des jeunes à travers un créneau porteur (énergie solaire) ainsi que leur implication dans la prévention de l'insécurité et la délinquance urbaine dans les quartiers de Conakry et Nzérékoré.	Le projet s'inscrit dans la prévention de l'insécurité et la délinquance à travers l'insertion socioéconomique alors que le présent projet met l'accent sur l'implication des jeunes dans l'animation des espaces de dialogue et la participation aux instances communautaires de prise de décisions pour une efficace participation à la prévention des conflits dans leurs localités
IRF/224 La prévention de la radicalisation et de l'extrémisme violent dans les zones risques en Guinée	PBF/1 151 063 USD	13 préfectures dont deux (2) de la Guinée forestières dont Beyla et Nzérékoré. Il visait à réduire les risques de radicalisme violent dans les zones à risque tout en renforçant les capacités de l'Etat en partenariat avec les communautés	Ce projet avait ciblé les jeunes apprenants des foyers et des écoles franco-arabes, des migrants de retour à risque de radicalisation et d'extrémisme violent dans les zones à risque en Guinée avec une forte implication des leaders religieux tandis que le présent, cible les jeunes vulnérables socioéconomiques mais aussi les jeunes leaders communautaires de toutes les confessions religieuses dans la prévention des conflits.
IRF/ 309 Appui à la réduction de l'instrumentalisation des violences politico sociale des jeunes taxi-motards en périodes électorales	PBF : 1 250 295 USD	Initiative de promotion des jeunes/Participation des jeunes à la consolidation de la paix.	Ce projet s'intéresse aux jeunes exerçant au sein de corporation d'une activité de transport à moto (Taxi-moto), tandis que ce présent cible les jeunes leaders communautaires qui œuvrent transversalement dans des corporations différentes.
IRF/264 le projet d'appui à la participation des jeunes à la gouvernance dans les 20 communes les plus conflictogènes de la Guinée	PBF/ 1 442360 USD	Le projet vise l'implication des jeunes à la gouvernance locale pour la préservation de la paix.	Ce projet vise la prise en compte des préoccupations spécifiques des jeunes dans les PDL et PAI, alors que ce présent projet met l'accent sur la participation des jeunes dans des mécanismes communautaires de dialogue et de consolidation de la paix.
IRF :le projet d'appui à la mise en place des Infrastructures Sociales de Paix (ISP)	PBF : 2026890 USD	Il soutient l'implication active et structurée des leaders locaux, des jeunes et des femmes à travers les synergies des acteurs de la paix dans la prévention des conflits au niveau local afin de réduire le risque d'instrumentalisation des communautés et des jeunes par des acteurs politiques et de renforcer ainsi leur résilience aux conflits	Ce présent projet s'inscrit dans la même dynamique que ce projet. Toutefois, le présent projet met davantage l'accent sur les autorités et l'implication des jeunes dans les mécanismes de consolidation de la paix.
Assistance à la réintégration socioéconomique durable des migrants de retour financé par le Fonds Judiciaires de l'Union Européenne	EUTF/5 400 000 EUROS, de 2017/2020 avec une de l'ensemble du pays.	Réintégration et réinsertion socio-économiques des jeunes migrants retournés.	Similarité, la réintégration des jeunes, mais ce projet ne traite pas les aspects de consolidation de la paix, de prévention et gestion de conflit à l'image de ce présent projet.

II. Contenu du projet, justification stratégique, et stratégie de mise en œuvre

Le projet « Action concertée des jeunes (femmes et hommes) leaders communautaires pour le renforcement de la cohésion sociale et la consolidation de la paix en Guinée Forestière » vise à promouvoir la participation inclusive des jeunes (hommes et femmes) au renforcement de la cohésion sociale et de la consolidation de la paix. Il s'agit spécifiquement d'offrir l'opportunité aux jeunes leaders de chaque communauté de se parler en identifiant les causes des conflits et apporter des pistes de solution aux causes de violences au sein de leurs communautés, ainsi de développer des initiatives pour renforcer la cohésion sociale.

En effet, des cadres de concertation seront créés pour une participation inclusive des jeunes (femmes et homme) aux sessions d'échanges et de dialogues autour d'un débat citoyen prenant en compte leurs besoins et préoccupations afin de renforcer la cohésion sociale.

Pour y parvenir, le projet s'articule autour de trois (3) grandes stratégies :

- La création de passerelles entre les jeunes leaders et les autres acteurs communautaires autour des initiatives de consolidation de la paix à travers l'organisation des sessions d'échanges et de dialogue inclusif orientées vers des questions de respect des droits de l'homme, de prévention de conflits, de consolidation de la paix et de cohésion sociale, avec une forte implication de la diaspora (les ressortissants de la Guinée forestière vivant à l'étranger).
- L'appui à la mise en œuvre du cadre juridique à travers la dissémination de la législation pénale nationale, les normes internationales et la lutte contre les pratiques enfreignant les droits de l'homme, néfastes à la paix et la coexistence pacifique.

La réhabilitation socioéconomique à travers le développement d'initiatives communautaires par des jeunes leaders, leur permettant de mieux se familiariser et de valoriser le vivre ensemble dans le but d'une cohésion sociale durable.

Ainsi, ces axes stratégiques contribueront à traiter les causes structurelles et les facteurs de conflits récurrents dans cette région hautement conflictogène, dus fondamentalement à l'intervention isolée et disparate des différents acteurs (institutionnels et communautaires) de manière à dissiper véritablement les clivages ethniques, communautaires et politiques.

En outre, l'approche de mise en œuvre de ce projet sera sensible au genre à tous les niveaux, notamment : i) le ciblage des bénéficiaires et des acteurs, ii) la conception des outils assortis d'indicateurs de monitoring et d'évaluation désagrégés par âges et par sexes.

Le projet va contribuer à lever les inégalités et les stéréotypes liés au genre dans l'orientation professionnelle des jeunes. Concrètement toutes les activités seront sensibles au genre et au conflit. Au moins 32% des bénéficiaires seront des jeunes femmes. Aussi, les textes qui vont définir la mise en place des différents mécanismes prévus intégreront des dispositions spécifiques en faveur des femmes en vue de la protection de leurs droits. Tous les outils de formations intégreront la dimension genre.

Théorie du changement du projet :

Si la participation des jeunes femmes et hommes leaders communautaires de la Guinée Forestière aux processus de prévention des conflits et du vivre ensemble est accrue à travers la mise en réseau des structures formelles et informelles évoluant au niveau communautaire autour d'un dialogue sincère assurant un climat de confiance entre les acteurs sociopolitiques ;

Si la législation nationale et les normes internationales des droits de l'homme sont connus, vulgarisés et valorisés auprès des jeunes, avec une forte implication des sages, des autorités religieuses/locales et de la diaspora ;

Si les initiatives socio-économiques à caractère communautaire mettant les jeunes (femmes et hommes) à l'abri de l'instrumentalisation ethnico-politique sont soutenues et valorisent leur savoir-faire et leur savoir être en faveur de la cohésion sociale ; ;

ALORS les conditions transformant les jeunes acteurs de conflits en « champion de paix » seront créées et permettront aux jeunes hommes et femmes de jouer un rôle actif dans la prévention des conflits, le respect des droits de l'homme et le renforcement de la cohésion sociale au travers d'un mécanisme de dialogue inclusif.

PARCE QUE les jeunes (femmes et hommes), les leaders religieux et communautaires, les autorités administratives et locales, de la guinée forestière comprennent mieux, leurs rôles et responsabilités dans le processus de consolidation

de la paix, sont mieux outillés pour être des acteurs et vecteurs de paix et de promotion d'une culture de respect du cadre légal et des droits de l'homme au sein de leurs communautés.

c) *Description des principales composantes du projet*

Résultat 1 : Les jeunes (femmes et hommes) leaders communautaires se sont mis ensembles et se sont engagés pour la prévention des conflits, la cohésion sociale et la consolidation de la paix au sein de leurs communautés en Guinée forestière.

Produit 1.1: Des mécanismes de dialogue intégrant des structures formelles et informelles des filles et femmes intergénérationnels sont créés/renforcés et fonctionnels.

Activité 1.1.1 : Réaliser une étude base pour compléter l'état des lieux des conflits intercommunautaires et cartographier les différentes structures de jeunes œuvrant dans la consolidation de la paix en Guinée Forestière (début et fin de projet) ;

Activité 1.1.2 : Organiser des forums périodiques de dialogue entre les structures de jeunes femmes et hommes et les structures communautaires (Conseil communal, conseil des sages, les autorités coutumières traditionnelles, les Infrastructure de sociales de Paix (ISP) etc) ;

Activité 1.1.3 : Organiser des séances de sensibilisation des membres des structures communautaires (y compris celles des jeunes filles et femmes) sur l'importance de l'implication des jeunes femmes et hommes dans le processus de prévention et de gestion des conflits et la prise de décisions basées sur droits de l'homme ;

Activité 1.1.4 : organiser des sessions d'échanges et de dialogues et de plaidoyer portées par les femmes et les filles sur les problématiques de consolidation de la paix et des droits de l'homme (identification des problèmes, priorisation, et proposition de piste de solution).

Produit 1.2.2 Les différentes initiatives de consolidation de la paix portées par les jeunes d'ici et de la diaspora sont soutenues.

Activité 1.2.1 : Appuyer la mise en place et le fonctionnement d'un réseau des jeunes en faveur de la consolidation de la paix ;

Activité 1.2.2 : Soutenir l'organisation de foras (2 sessions dans 14 communautés) à l'échelle communale sur la participation politique des jeunes et les droits de l'homme ;

Activité 1.2.3 : Assurer la mise en place d'une plateforme numérique dénommée « Entente » pour un échange continu d'information et d'expérience entre la communauté et la diaspora.

Produit 1.3 : Les capacités de résolutions pacifiques de conflits des jeunes leaders de la Guinée Forestière sont renforcées

Activité 1.3.1 : Assurer des sessions de formation en faveur des jeunes leaders communautaires sur : la citoyenneté, la communication non violente, les droits de l'homme ;

Activité 1.3.2 : Organiser des sessions de formation en direction des jeunes filles/femmes leaders ciblées sur l'alerte, le référencement et la prise en charge des cas d'abus et de violences (y compris les violences basées sur le genre) ;

Activité 1.3.3: Organiser 2 sessions de revues de pairs pour partager les bonnes pratiques au niveau local et entre jeunes de différentes communautés.

Résultat 2 : Le cadre juridique en vigueur est la référence des actions des jeunes et cela permet la réduction des conflits intercommunautaires qui menacent la paix en Guinée forestière

Produit 2.1 : La législation nationale et les normes internationales relatives aux droits de l'homme et à la lutte contre les violences sont connues, vulgarisées et valorisées auprès des jeunes

Activité 2.1.1 : Vulgariser les normes internationales de droit de l'homme et les dispositions du code pénal et du code de procédure pénale relatives à la lutte contre les violences (VBG) auprès des jeunes leaders et les acteurs communautaires ;

Activité 2.1.2 : Plaidoyer auprès des autorités administratives, judiciaires et sécuritaires en faveur de l'application des textes de loi relatifs à la lutte contre la violence et des normes internationales de droit de l'homme.

Produit 2.2 : les pratiques ancestrales enfreinant les droits de l'homme et néfastes à la paix et la coexistence pacifique sont découragées

Activité : 2.2.1. : Soutenir les jeunes leaders ciblés des différentes communautés en direction des conservateurs traditionnels, à la production et à la présentation d'activités artistiques et culturelles sur la relation entre les droits de l'homme, les us et coutumes et la cohésion sociale ;

Activité 2.2.2. : Appuyer la réalisation d'émissions radio interactives de sensibilisation en langues locales sur les droits des femmes et pratiques culturelles néfastes à la paix et à la cohésion sociale en Guinée forestière ;

Activité 2.2.3. : Appuyer la dissémination auprès du personnel judiciaire et sécuritaires, des dispositions du Code pénal relatives à la lutte contre les pratiques néfastes aux droits des femmes à la paix, et à la coexistence pacifique en Guinée forestières

Activité 2.2.4 : Créer et/ou renforcer un mécanisme de prise en charge des jeunes victimes (y compris les jeunes filles et femmes) d'abus et de violations des droits de l'homme en Guinée forestière.

Résultat 3 : Les relations intercommunautaires, le vivre ensemble, entre les jeunes leaders ciblés issus de différentes catégories sociopolitiques et ethniques sont consolidées autour d'initiatives socioéconomiques.

Produit 3.1 : Les capacités socioéconomiques et professionnelles des jeunes leaders communautaires sont renforcées.

Activité 3.1.1 : Identifier les membres des groupements d'intérêt économique ;

Activité 3.1.2 : Former les membres des groupements en microprojet, en vie associative, technique de négociation et de gestion pacifique des conflits ;

Activité 3.1.3 : Appuyer la mise en place de 14 Groupements d'Intérêt Économiques (GIE) des Jeunes leaders communautaires favorisant la diversité sociopolitique, religieuse et ethnique.

Produit 3.2 : Les Initiatives socio-économiques à caractère communautaire sont soutenues

Activité 3.2.1 : Mettre en place des comités mixtes de jeunes (femmes et hommes) pour l'identification des microprogrammes

Activité 3.2.2 : Appuyer l'organisation de sessions d'identification des microprogrammes d'utilité communautaires à travers un comité local mis en place à cet effet

Activité 3.2.3 : Accompagner le financement de 14 microprogrammes viables et à haut impact communautaire en faveur de la paix et de la cohésion sociale.

d) **Ciblage du projet**

Justification relative aux choix des zones d'intervention géographiques du projet

Le choix des zones d'intervention se justifie par le fait qu'il y a une récurrence de conflits dans ces localités ciblées au cours des sept dernières années. D'ailleurs, lors des dernières élections législatives et référendaire, la ville de Nzérékoré a été la zone la plus émaillée de violences ayant fait assez de pertes en vies humaines (une centaine de personnes) et des dégâts matériels importants. Ces zones sont:

• **Nzérékoré (15 quartiers de la C.U., Bounouma et Kobéla)**

Sur les 22 quartiers de la commune urbaine 15 quartiers sont les plus conflictogènes ces dix dernières années. Les districts de Bounouma et Kobéla zones périurbaines de Nzérékoré enregistrent également les mêmes tensions.

Yomou : (C.U., Pela et Bowé,) : De par leurs proximités géographiques avec le Liberia, les localités de Pela et Bowé, situées respectivement à environ 40 Kms et 60 Kms qui regorgent de nombreux jeunes leaders dont certains ont déjà participé à des conflits au Libéria.

• **Beyla** : (C.U., Boola, Moussadou)

Centres regorgeant de nombreux migrants de retour, enregistrent fréquemment des tensions sociopolitiques avec une forte implication de ces jeunes frustrés qui ont toujours accusés les gouvernants comme principaux responsables de leur situation de précarité.

- **Lola (C.U., Guéasso, Gama Bhèrèma et Foubadou)**

Zones minières par excellence, cette localité de la Guinée forestière partage une longue frontière avec la Côte d'Ivoire et le Liberia. Dans cette localité vivent de nombreux jeunes leaders qui ont pris part dans un passé récent aux conflits sociologiques au Liberia et en Côte d'Ivoire. Ils ont jadis bénéficié de diverses incitatives de réinsertion socioéconomiques. Actuellement, certains parmi ces jeunes sont des jeunes modèles qui pourront être mis en contribution pour une transformation positive de leurs pairs.

- **Macenta (C.U.)**

La zone de Macenta est historiquement théâtre de violences ethniques et sociopolitiques depuis plusieurs décennies à l'instar des autres villes de la région. Elle est aussi frontalière au Liberia. D par cette proximité avec le Libéria, elle connaît la présence de plusieurs jeunes ex-combattants qui constituaient une base arrière des groupes armés comme l'ULIMO lors des conflits sociopolitiques du Libera des années 1990. Nombreux de ces jeunes ont également bénéficié des soutiens à travers les différentes initiatives soutenues par le PBF notamment le projet d'appui à l'insertion socioéconomique des jeunes ex-combattants du PPCP2.

- **Guéckédou (C.U.)**

Centre de négoce par excellence, la préfecture est marquée par la présence des jeunes ouverts aux différents trafics commerciaux transfrontaliers (Liberia et la Sierra Leone). La majorité de ces jeunes tout comme la population de manière générale est sous l'influence des ressortissants et de la diaspora sur des questions de choix et de positionnement politique. Cet état de fait divisent les différentes couches sociales notamment les jeunes (femmes et hommes) de la contrée.

Bénéficiaires Directs :

- a) Suite aux concertations avec les parties prenantes qui ont guidé l'analyse des conflits, il est ressorti que les bénéficiaires, leaders communautaires seront **1500 dont 600 femmes/filles**. Ces bénéficiaires sont à identifier du lot des jeunes leaders issus des catégories suivantes : **les jeunes issus des petits métiers, ex-Kalea, et les jeunes migrants de retour**. **Les bénéficiaires jeunes femmes et jeunes hommes sont au nombre de 1500 dont 600 femmes âgés de 18 à 35 ans**
- b) Ils seront identifiés sur la base d'une cartographie prenant en compte divers critères dont entre-autres : le leadership communautaire avéré/jeunes influenceur– la vulnérabilité économique –. Le respect de la prise en compte de la dimension genre sera de rigueur (au moins 30% sont des jeunes filles/femmes).

Bénéficiaires Indirects :

Le présent projet ciblera (i) un bon nombre de jeunes hommes et jeunes femmes leaders pour bénéficier de l'accompagnement en termes de renforcements de capacités en technique de prévention et de gestion pacifique de conflits mais aussi et surtout en capacité socioéconomique afin de les rendre résilients aux manipulations politiques et sociales. (ii) Un second volet ciblera les femmes leaders dépositaires des valeurs coutumières traditionnelles pour être sensibilisées sur la nécessité d'une paix durable en Guinée forestière tout en s'appuyant sur leurs influences positives. Elles seront également outillées sur les techniques de résolution pacifiques des conflits. (iii) Un troisième volet ciblera les représentants des structures déconcentrées et décentralisées de l'Etat qui devront bénéficier du renforcement à mieux jouer leurs rôles de régulateurs des entités relevant de leurs circonscriptions géographiques. Ils seront sensibilisés sur la nécessité pour eux d'être impartiaux dans la gestion des différents conflits survenant dans leurs localités. (iv) Ces actions seront également menées en direction des leaders religieux des communautés cibles de ce projet. Ils seront sensibilisés l'importance de leurs rôles dans la communauté (médiateurs, réconciliateurs, et l'arbitrage). (v) Les forces de sécurités seront également renforcés dans leur mission de lutte contre la vente et la consommation des substances psychoactives notamment par les jeunes. (vi) De même, des actions de sensibilisations en direction des membres des associations de ressortissants et de la diaspora forestière via les réseaux sociaux par la création et l'animation des plateformes de jeunes pour la conception et la publication des messages destinés à la consolidation de la paix, la cohésion sociale. Des échanges de points de vue et des dialogues sur l'actualité et surtout sur le recours à la non-violence dans la résolution de tous les différents en guinée forestière. (vii) Les représentants des médias de la place seront renforcés sur les attitudes et rôles qui consistent à assurer le recadrage des acteurs politiques sur les antennes.

(viii) Les acteurs politiques bénéficieront des actions de sensibilisations sur leurs rôles qui consistent à présenter leurs programmes de société en vue de faire adhérer les populations. A ce titre, ils seront invités à contribuer à l'éducation citoyenne de leurs militants.

Ainsi comme mentionné ci-dessus, les principaux bénéficiaires directs de ce projet sont ciblés sur la base des critères de leur influence sur la consolidation de la paix et de la cohésion sociale dans leur environnement. Ils seront identifiés avec le concours des responsables, des autorités locales à la base des groupements informels de jeunes évoluant à l'échelle des quartiers, des communes, des préfectures et de la région ciblée par les interventions.

En ce qui est des autorités administratives (régionale, préfectorale et locale), les interventions vont cibler les premiers responsables des services déconcentrés et décentralisés afin de les inciter aux prises de décisions en faveur des initiatives de consolidation de la paix : Gouverneur, Préfets, Mairies (de Commune Urbaine/Communauté Rurale), Chefs de quartiers et districts. Les femmes leaders communautaires dépositaires des valeurs coutumières (Zogoniya/Boboe), elles seront globalement 200 personnes visées.

Les leaders religieux de toutes les confessions religieuses, les patriarches, les acteurs des médias locaux et les acteurs politiques font partie des bénéficiaires.

Principales activités	Types de bénéficiaires	Effectif ciblé	Femmes	Hommes
Organiser des séances de sensibilisation des membres des structures communautaires (y compris celles des jeunes filles et femmes) sur l'importance de l'implication des jeunes femmes et hommes dans le processus de prévention et de gestion des conflits et la prise de décisions basées sur droits de l'homme	Les structures communautaires à forte représentativité des jeunes. (Moy de 5/ structures soit 70 Structures pour les 14 communautés) 20jeunes/Structures soit 1 400 bénéficiaires	1 400	455	945
Organiser des sessions d'échanges et de dialogues et de plaidoyer portées par les femmes et les filles sur les problématiques de consolidation de la paix et des droits de l'homme (identification des problèmes, priorisation, et proposition de piste de solution)	Les femmes et les filles au sein des communautés (2 sessions x 2 dans 7 préfectures)	2.800	900	1.900
Appuyer la mise en place d'un réseau des jeunes en faveur de la consolidation de la paix	Jeunes leaders (5*14)	70	16	54
Soutenir l'organisation de foras (2 sessions dans 14 communautés) à l'échelle communale sur la participation politique des jeunes et les droits de l'homme	Jeunes/Mouvements politiques pour 28 panels (30*28)	840	273	567
Assurer la mise en place d'une plateforme numérique dénommée « Entente » pour un échange continu d'information et d'expérience entre la communauté et la diaspora.	Jeunes utilisateurs de TIC (1000) ciblés directement par le projet, cependant les effets multiplicateurs peuvent être large et pourraient toucher au moins 50 000 jeunes vers la fin du projet)	1000	325	675
Assurer des sessions de formation en faveur des jeunes leaders communautaires sur : la citoyenneté, la communication non violente, les droits de l'homme, etc.	Jeunes leaders communautaires (7*14)	112	36	64
Organiser des sessions de formation en direction des jeunes filles/femmes leaders ciblés sur l'alerte, le référencement et la prise en charge des cas d'abus et de violences	Jeunes filles/femmes leaders	105		105
Organiser des sessions de revues de pairs-leaders pour partager les bonnes pratiques au niveau local et entre jeunes de différentes communautés	Pairs leaders communautaires (3*50)	150	45	105
Vulgariser les normes internationales de droit de l'homme et les dispositions du code pénal et du code de procédure pénale relatives à la lutte contre les violences auprès des jeunes leaders et les acteurs communautaires	Jeunes leaders et les acteurs communautaires	2.100	900	1.200
Plaidoyer auprès des autorités administratives, judiciaires et sécuritaires en faveur de l'application des textes de loi relatifs à la lutte contre la violence et des normes internationales de droit de l'homme	Autorités administratives, judiciaires et sécuritaires	140	60	80
Soutenir les jeunes leaders ciblés des différentes communautés en direction des conservateurs traditionnels, à la production et à la présentation d'activités artistiques et culturelles sur la relation entre les droits de l'homme, les us et coutumes et la cohésion sociale	Leaders d'opinion, autorités locales, médias et jeunes des communautés cibles (30*14)	420	126	294
Appuyer la réalisation d'émissions radio interactives de sensibilisation en langues locales sur les droits des femmes et pratiques culturelles néfastes à la paix et à la cohésion sociale en Guinée forestière	Leaders d'opinion, autorités locales, médias et jeunes des communautés cibles	5 000		
Appuyer la dissémination auprès du personnel judiciaire et sécuritaires, des dispositions du Code pénal relatives à la lutte contre les pratiques néfastes aux droits des femmes à la paix, et à la coexistence pacifique en Guinée forestières	Personnel judiciaire et sécuritaires	147	50	97

Créer et/ou renforcer un mécanisme de prise en charge des jeunes victimes (y compris les jeunes filles et femmes) d'abus et de violations des droits de l'homme en Guinée forestière	70 membres des mécanismes de prise en charge holistique (5*14)	70	16	54
Appuyer la mise en place de 14 Groupements d'Intérêt Économiques (GIE) des Jeunes leaders communautaires favorisant la diversité sociopolitique, religieuse et ethnique	Jeunes leaders communautaires (10*14)	140	46	94
Appuyer l'organisation de sessions d'identification des microprogrammes d'utilité communautaires à travers un comité local mis en place à cet effet	Membre du Comité local (7*14)	98	32	66
Accompagner le financement de 14 microprogrammes viables et à haut impact communautaire en faveur de la paix et de la cohésion sociale	Les jeunes des différentes couches sociales (100*14)	1400	455	945
Bénéficiaires totaux directs		11 092	3 735	4 145

III. Gestion du projet et coordination

a) Organisations bénéficiaires et partenaires de mise en œuvre

L'OIM sera l'agence lead dans la mise en œuvre du projet disposant d'une forte expertise dans le domaine de la régulation de la mobilité humaine de façon sûre, digne et respectueuse des droits humains, aura une très grande plus-value dans l'atteinte de l'objectif visé puisque l'Institution dispose de solides mécanismes d'accompagnement de jeunes vulnérables (migrants retournés et potentiels candidats à la migration irrégulière) dont certains ignorent les principes de la citoyenneté, du vivre ensemble, animés d'un sentiment de désespoir, d'injustice qui les pousse souvent vers total désœuvrement etc. Toutefois, malgré tous les défis, l'OIM est toujours parvenue à les appuyer en les aidant à être plus responsables dans leurs environnements de vie quotidienne (moins violents avec assez de capacités de dialogues, de gestion de leur micro-entreprise), fer de lance de la valorisation de leurs potentialités personnelles, et collectives. le taxi moto étant l'activité la plus choisie par les migrants retournés dans le cadre de leur réintégration avec plus de 40%, l'OIM a un fort potentiel dans la mise en place d'activités socioéconomique à travers le circuit formel pour une parfaite stabilisation avec une bonne stratégie, ceci en étroite collaboration avec les services techniques des ministères de la jeunesse, de l'administration du territoire, de la Sécurité et de la Protection civile dans le cadre de la réglementation de la sécurité routière à l'intérieur et au niveau des frontières.

L'UNFPA. Son expertise dans l'accompagnement du Ministère de la Jeunesse dans les domaines du développement des jeunes, l'appui aux initiatives de consolidation de la paix, de décentralisation et de résilience serviront pour faciliter le renforcement des capacités des jeunes taxi-motards ; ainsi le développement des approches communautaires participatives et inclusives. Elle assurera également la coordination de toutes les activités d'accompagnement à travers la supervision des organisations à base communautaire qui seront identifiées et responsabilisées.

Le HCDH coordonne les actions qui sont sous sa responsabilité et met à disposition son expertise et son expérience en matière de renforcement de capacités/sensibilisation, de plaider et d'accompagnement juridique et judiciaire des bénéficiaires. Il travaille en collaboration avec l'OIM et l'UNFPA pour la réalisation des activités conjointes. En outre, à travers ses activités de monitoring de la situation des droits humains, le HCDH apportera une analyse permanente de la situation qui favorisera d'éventuels réajustements des activités programmées conformément à l'évolution du contexte sociopolitique de la région forestière. Il mettra également son expertise à disposition en matière de prise en compte de « l'approche basée sur les droits de l'Homme dans la riposte au COVID-19 », dans la mise en œuvre de l'ensemble des activités du projet.

Association Trait d'Union des Jeunes Guinéen (ATUJG) est une association apolitique, à but non lucratif basée à N'zérékoré. Elle est créée le 06 février 2010, agréée sous le N° Ordonnance 04/07/2005 et contribue au développement socio-économique des adolescents et des jeunes par l'encadrement, l'information, l'éducation et la communication pour un changement de comportement.

ATUJG a une forte expérience dans le domaine de la mobilisation sociale des jeunes au niveau communautaire. Elle a développé plusieurs activités en direction des jeunes conducteurs de taxi-moto à N'zérékoré.

Regard Solidaire (ReSo) qui est une organisation non gouvernementale de droit guinéen qui œuvre en faveur des filles/femmes, des jeunes et des enfants vulnérables socioéconomiques. Il leur vient en aide en leur dotant de capacités socioéducatives et morales qui leur permettent de se relever socio économiquement et de restaurer leurs images de citoyen qui participent au développement de sa localité et respectueux des normes sociales. ;

La conception de ce présent projet est l'œuvre d'une démarche concertée et inclusive des agences onusiennes récipiendaires ainsi que les partenaires d'exécution. Les cadres techniques des Ministères ci-après/ Ministère de la Jeunesse et de l'Emploi des Jeunes, Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation et Ministère de l'Unité Nationale et de la Citoyenneté ont été mis à contribution de même que les Organisations de la Société Civile suivantes : Nzaly Théatri de Guinée, Jeunesse Ecole avenir (JEA), Club des Filles Leaders antenne de Nzérékoré, le Conseil régional des organisations de la société civile (CROSC), Aide & Action, l'Association Trait d'Union des Jeunes Guinéen (ATUJG), , Regard Solidaire (ReSo), la Convergence des Jeunes Leaders pour la Paix et la Démocratie (COJELPAID), Organisation Guinéenne pour la Lutte contre l'immigration Irrégulière (OGLMI)

A partir des téléconférences et des exercices en ligne, les travaux ont permis à toutes les entités susmentionnées de contribuer activement à la conception de ce projet et cela malgré la progression rapide du COVID 19 au sein des communautés guinéennes.

Organisation bénéficiaire	Budget total dans l'année précédente	Sources principales du budget (donateurs etc.)	Emplacement des bureaux dans le pays	Nombre de personnel existant (et combien dans les zones du projet)	Experts techniques existants pertinents au projet
Organisation de convocation: OIM	22M de USD	EUTF, DFID, PBF, CDC, ECHO, INL, AICS	Conakry, Mamou, Nzérékoré Kankan (Bureaux satellites dans plusieurs localités du pays)	91	4 staffs sont experts pertinents et disponibles pour ce projet
Partenaires d'exécution : - Organisation Guinéenne pour la Lutte contre l'Immigration Irrégulière (OGLMI). - Regard Solidaire (ReSo) - Association Trait d'Union des Jeunes Guinéens (ATUJG)					
Organisation bénéficiaire : UNFPA	\$US 7.706.272	Fonds propres PBF France (Fonds MUSKOKA) Fonds Belge MHTF SUPPLY MGF VIH(UBRAF)	Conakry, Kindia, Labé, Mamou, Kankan et N'Zérékoré	51 au total dont 5 staff dans la zone du projet à travers un sous bureau	4 experts existent et qui apporteront un support technique tout au long du processus de mise en œuvre.
Partenaires d'exécution : Aide & Action International - Association Trait d'Union des Jeunes Guinéens (ATUJG) - ONG Espace Femmes - Enfants Club des Jeunes Filles Leaders de Guinée (CJFLG). la Convergence des Jeunes Leaders pour la Paix et la Démocratie (COJELPAID),					
Organisation bénéficiaire : HCDH	\$US 2,703,630	Fonds propres PBF Allemagne	Conakry, Kindia, Boké, Labé, Mamou, Kankan, Faranah et N'Zérékoré	24 au total (dont 07 dans la zone du projet)	5 staff sont pertinents pour ce projet et sont disponibles (dont 1 NOB chargé de Projet au HCDH N'Zérékoré, pris à 100% par le budget du Projet sur 18 mois)
Partenaires d'exécution : - Fonds propres et Allemagne : Départements ministériels en charge de la Justice, de la Citoyenneté, de la Défense, de la Sécurité, de l'Action sociale, des Mines, ONG des droits de l'homme, Institution nationale des droits humains, Assemblée nationale ; PBF : Agences du Système des Nations Unies en Guinée					

b) Gestion et coordination du projet

Le projet sera exécuté selon les modalités de mise en œuvre par les 3 agences (OIM – agence lead, UNFPA et HCDH). Celles-ci transféreront ensuite les ressources à leurs partenaires d'exécution sur la base de lettre d'accord (LOA) et/ou Mémoire d'Entente (MOU) selon les cas. Chaque agence assurera le suivi et le contrôle de qualité pour leurs partenaires d'exécution. Une équipe de coordination composée de :

- Un coordonnateur (SB5) ayant une solide expérience avérée en matière de gestion de projets de consolidation de la paix basé dans la zone d'intervention de projet au-sous bureau (Nzérékoré) de l'agence lead (OIM). Il sera chargé de la coordination et de la supervision de l'ensemble des activités et de liaison avec le secrétariat du PBF ainsi que des autres acteurs impliqués dans la mise en œuvre du projet. Il doit également rédiger le rapport synthèse des activités.
- 2 chargés de projets (1 SB4 à UNFPA et 1 NOB au HCDH), responsables du suivi des résultats, produits et indicateurs de mise en œuvre des activités.
- 1 chargé de suivi et évaluation basé à l'OIM, au sous bureau de N'zérékoré. Il sera chargé de travailler sur le suivi des activités terrain dans la zone du projet.

Cette équipe apportera un appui technique à l'ensemble des agences du SNU impliquées dans le projet et aux partenaires de mise en œuvre. Elle sera responsable du suivi quotidien du projet, de la préparation des rapports d'avancement des activités et des rapports financiers ainsi que de la mise en œuvre globale du projet. Il faut préciser que la présence des bureaux décentralisés des agences impliquées à N'Nzérékoré, ville située à 1000 km de Conakry, facilitera le suivi rapproché des activités.

En outre, l'équipe de coordination s'assurera que les rencontres mandataires se tiennent régulièrement : les comités techniques de suivi tous les trois mois et les comités de pilotage tous les six mois (voir composante suivi et évaluation du projet).

L'équipe de coordination et les autres agences du SNU impliquées dans la mise en œuvre du projet s'assureront de conserver une communication fréquente avec le Secrétariat du PBF. A cet effet, l'état d'avancement du projet, au plan substantif et financier, fera l'objet de discussions avec le Secrétariat du PBF.

Le projet sera intégré dans le mécanisme de coordination du portefeuille du PBF (voir partie suivi-évaluation).

c) Gestion des risques

Risque spécifique au projet	Niveau de risque (faible, moyen, élevé)	Stratégie d'atténuation (y compris les considérations Ne Pas Nuire)
Trouble sociopolitique ou instabilité politique	Élevé	Gestions à distance des intervention/ forte implication des acteurs locaux
Mauvaise définition des critères d'identification/Ciblage des acteurs et des bénéficiaires	Faible	Un regard élargi/Critère élaboré sur la base du cadre de résultat de Une implication inclusive, transparence et objective des parties prenantes
Mouvement du personnel administratif, formé pour accompagner le processus	Moyen	Soutenir la restitution des acquis des formations et approches.
La résurgence des maladies à caractère épidémique avec des restrictions qui pourront en résulte (COVID 19, Ebola)	Moyen	Respect des directives édictées par les autorités compétentes. Mais aussi des partenariats avec les ONGs locales qui sont déjà présentes dans la zone

d) Suivre / évaluation

Le suivi-évaluation sera basé sur l'approche de la gestion axée sur les résultats (GAR) en suivant les performances à tous les niveaux de la chaîne des résultats (produits et résultats). Les missions conjointes de suivi de terrain seront menées pour constater l'évolution des activités ainsi que les collectes de données régulières pour renseigner les indicateurs de produits et de résultats. Par ailleurs, les études de baseline et endline seront conduites pour constater l'évolution des indicateurs ou des changements escomptés.

Les des rapports mensuels, trimestriels et annuel pour rendre compte de l'évolution du projet et de sa performance aussi bien que les changements observés, les contraintes identifiées et les solutions apportées ainsi que les leçons apprises seront produits.

Dans le souci de redevabilité envers les parties prenantes, il sera mis en place un mécanisme régulier de communication sur l'évolution du projet à travers les canaux de communication appropriés.

Des outils comme le tableau de bord de suivi du plan de travail, le tableau de bord de suivi de la performance des indicateurs, les outils de collecte des données sur les indicateurs de performances (KPI).

Plusieurs types de suivi seront réalisés à savoir :

i) le suivi de l'exécution (suivi du processus) lequel portera sur l'état d'avancement et de réalisation des activités des différentes composantes prévues dans le PTA, d'identifier les écarts dans la mise en œuvre afin d'apporter des actions correctives. Le suivi se fera mensuellement, trimestriellement et semestriellement ;

ii) le suivi de la performance, qui permettra de collecter des informations sur les progrès réalisés au niveau des indicateurs de performances des résultats contenus dans le plan ou la matrice de suivi-évaluation. Les indicateurs de produits et de résultats feront l'objet de mesure régulière et de mise à jour afin d'évaluer les progrès réalisés y compris les écarts ;

iii) le suivi des bénéficiaires pour prendre en compte leurs degrés de satisfaction des interventions et apporter éventuellement les mesures correctives.

iv) le suivi des risques pour le contexte et les risques liés à la mise en œuvre des résultats afin d'apporter les mesures de mitigations prévues,

v) le suivi financier permettra de comparer et d'analyser les dépenses. Autrement dit, les dépenses prévues et celles réalisées et d'identifier si possible les écarts

En ce qui concerne l'évaluation, deux enquêtes de perception (initiale et finale) seront conduites pour d'une part renseigner les indicateurs de base (baseline) et d'autre part mesurer les changements opérés. Une évaluation finale indépendante sera menée à la fin du projet pour analyser l'atteinte des résultats et ressortir les leçons apprises.

Les données seront collectées selon des périodicités définies et analysées par chaque agence. Les données seront collectées sur le terrain par les spécialistes en suivi-évaluation de chaque agence, traités et analysés. Chaque agence assurera le contrôle de la qualité des données de terrain et fournira des rapports à l'OIM qui assurera à son tour, le rôle de contrôle et de la compilation des données pour produire un rapport commun des actions. Le suivi évaluation de l'agence lead en collaboration avec l'équipe de suivi évaluation des agences récipiendaires se chargeront de mettre en œuvre le plan de suivi évaluation.

Activité de S&E	Sous-activité	Coût (USD)
Suivi et évaluation interne	Réaliser des missions conjointes de suivi et de collecte des données sur le terrain (suivi du processus)	37000
	Réunions de Comité technique et Comité de pilotage du projet	11450
	Enquêtes de référence du projet (sondage de perception au début du projet)	45000
	Enquêtes de référence du projet (sondage de perception à la fin du projet)	25000
	Mise en place de dispositif communautaire de suivi et évaluation, de collecte de donnée, de traitement/analyse de données avec les communautés, ONG partenaires, les services techniques et les agents de suivi du OIM de UNFPA et du HCDH	26000
Évaluation indépendante finale	35,000	
Total		179450
% du budget total		10,12%

Dans ce projet, le suivi évaluation s'exercera à trois niveaux essentiels :

Le niveau opérationnel :

L'équipe de projet des agences récipiendaires (OIM, UNFPA, HCDH), le Ministère lead et le Secrétariat de PBF se réuniront mensuellement pour examiner l'avancement du plan de mise en œuvre et les contraintes rencontrées pour envisager des solutions appropriées permettant la réalisation des activités en lien avec les résultats escomptés et les moyens financiers déployés.

Le niveau technique : il sera tenu trimestriellement un comité technique de suivi du projet pour évaluer l'état d'avancement substantif et financier du projet et prendre certaines mesures de réajustement ou de réajustement afin de surmonter des contraintes éventuelles. Cette instance regroupera : les représentants des Ministères concernés (Points focaux), le pool des conseiller de la primature (Points focaux) et les représentants du Secrétariat du PBF en Guinée et ceux des agences récipiendaires.

Le niveau stratégique : ce niveau de suivi est assuré par un Comité de pilotage. Il se réunit une fois par semestre. Il a pour mandat d'apprécier l'état d'avancement du projet, de donner des orientations stratégiques et de prendre des décisions importantes au regard du contexte et des enjeux nationaux. Le Comité pilotage pourra ainsi proposer au Bureau d'Appui à la Consolidation de la Paix (PBSO), à travers le Secrétariat du PBF et l'Agence lead des modifications du projet pour l'ajuster aux exigences du contexte national et local.

Ce comité de pilotage présidé par le Ministre lead de la partie nationale, regroupera : les chefs d'agence récipiendaires, les conseillers de la primature, les points focaux des ministères concernés, les représentants organisations de la société civile et/ou des communautés bénéficiaires ainsi que le secrétariat du PBF en Guinée.

e) **Stratégie de fin de projet / durabilité**

La durabilité de ce présent projet réside dans le mécanisme d'implication des acteurs locaux notamment des jeunes leaders (homme, femme) communautaires, leaders religieux et des autorités locales dans :

- L'animation des espaces de dialogue qui finiront par comprendre la nécessité de maintenir et pérenniser les acquis issus des différentes concertations organisées tout le long du projet ;
- La mise en place et le développement d'initiatives socioéconomiques à caractère communautaire avec pour finalité le renforcement du vivre ensemble, la consolidation de la paix et la cohésion sociale. Concrètement, ces différentes interventions permettront de provoquer ou susciter chez les bénéficiaires un véritable intérêt à poursuivre les efforts de consolidation de la paix dans leurs zones avec le soutien des services déconcentrés et décentralisés de l'Etat. Ce projet développé s'inscrit dans un contexte particulier de tensions intercommunautaires après les élections présidentielles annoncées pour fin octobre pour lesquelles les perspectives de polarisation et donc de tensions sont importantes, les jeunes au centre des débats et les frustrations grandissantes. Toutefois, ses apports en termes de renforcement de capacités, de structuration et de mécanismes locaux de dialogue et de redevabilité ont vocation à durer et répondre de façon durable à un climat d'apaisement.

En effet, le projet se construit en synergie avec des projets existants ou qui viennent de se terminer. Ainsi, le projet s'appuie sur les Conseils Locaux des Jeunes (CLJ) qui sont opérationnels, l'appui à la synergie des infrastructures sociale de paix (ISP) financé par le PBF et le renforcement de capacités mis en place auprès des opérateurs de motos-taxis doit permettre la transformation durable des jeunes.

Par ailleurs, l'appui à l'intégration socioéconomique de jeunes indépendants du secteur informel est au centre des préoccupations du Gouvernement et du PNUD qui a développé un véritable parcours d'insertion. Les jeunes bénéficiaires de ce projet pourront accéder aux services proposés dans le cadre de l'initiative YouthConnekt pilotée par le PNUD et ses partenaires gouvernementaux et du SNU.

Dans ce projet, il sera question de diffuser des bulletins d'information sur les acquis du projet auprès des partenaires étatiques et autres partenaires financiers, les résultats clefs atteints tout au long de processus de mise en œuvre du projet. Il est envisagé également, d'organiser un atelier de capitalisation avec la participation de toutes les parties (les communautés bénéficiaires, le secteur privé local, le gouvernement et les Partenaires Techniques et Financiers (PTF) afin de susciter un intérêt pour sa pérennisation.

Lors des sessions des comités de pilotage, d'autres intervenants dans le domaine de la paix seront associés pour un meilleur partage des résultats et acquis du projet.

IV. Budget du projet

Remplissez deux tableaux dans **l'annexe D du budget Excel**.

Dans le premier tableau budgétaire Excel de l'annexe D, veuillez inclure le pourcentage d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes (GEWE) pour chaque activité. Fournissez également une justification claire pour chaque allocation GEWE (par exemple, la formation comprendra une session sur l'égalité des sexes, des efforts spécifiques seront déployés pour assurer une représentation égale des femmes, etc.).

Annexe A. Liste de contrôle de l'état de préparation de la mise en œuvre du projet

Question		Commentaire
Planification		
1. Tous les partenaires d'exécution ont-ils été identifiés ? Sinon, quelles sont les étapes restantes et le calendrier proposé	x	
2. Les mandats du personnel clé du projet ont-ils été finalisés et prêts à être publiés ? Veuillez joindre à la soumission	x	
3. Les sites du projet ont-ils été identifiés ? Sinon, quel sera le processus et le calendrier	x	
4. Les communautés locales et les bureaux gouvernementaux ont-ils été consultés / sensibilisés sur l'existence du projet ? Veuillez indiquer quand cela a été fait ou quand cela sera fait.	X	<p>Depuis le démarrage de l'élaboration du projet en sa partie conceptuelle, les représentants des départements ministériels impliqués (MJEJ/MATD/MJGS/Mde l'Unité Nationale Ministère de l'Action Sociale et des Personnes Vulnérables), les services déconcentrés (Gouvernorat), la société civile locale et les bureaux terrains des agences ont été consultés sur la pertinence de ce projet et impliqués dans sa rédaction.</p> <p>A la phase de rédaction de ce présent document de projet, il a été organisée une retraite qui a comporté la participation des différentes parties prenantes Primature (Conseillère Chargée de l'emploi jeune et entrepreneuriat des femmes), le Représentant du ministère de la Jeunesse et de l'Emploi des Jeunes (Lead du Gouvernement) – Les agences récipiendaires concernées sous la facilitation du Secrétariat de PBF Guinée.</p>
5. Une analyse / identification préliminaire des leçons apprises / des activités existantes a-t-elle été effectuée ? Sinon, quelle analyse reste-t-il à faire pour permettre la mise en œuvre et le calendrier proposé ?	x	
6. Les critères des bénéficiaires ont-ils été identifiés ? Sinon, quels seront le processus et le calendrier.	x	Certains critères ont été prédéfinis. Bénéficiaires Directs : Toutefois, avant le démarrage effectif

			du projet, il sera réalisé un exercice d'identification soutenu par des outils spécifiques élaborés à cet effet.
7. Des accords ont-ils été conclus avec les homologues gouvernementaux concernés concernant les sites de mise en œuvre du projet, les approches, la contribution du gouvernement ?	x		Suite aux différents échanges avec la partie nationale (niveau central et décentralisé) un accord de principe a été convenu sur le choix des localités, activités à réaliser et la contribution de la partie gouvernementale à travers la désignation de points focaux dans le suivi de la mise en œuvre des activités (Comité de pilotage et comité technique de suivi des activités).
8. Des dispositions claires ont-elles été prises sur l'approche de mise en œuvre du projet entre les organisations bénéficiaires du projet ?	x		
9. Quelles autres activités préparatoires doivent être entreprises avant que la mise en œuvre effective du projet puisse commencer et combien de temps cela prendra-t-il?	N/A		
Genre			
10. L'expertise de l'ONU en matière de genre a-t-elle influencé la conception du projet (par exemple, un conseiller / expert / point focal en matière de genre ou un collègue d'ONU Femmes a-t-il apporté sa contribution) ?	x		Les points focaux genre des différentes agences du pays ainsi que ceux des bureaux régionaux ont été sollicités lors de l'élaboration du projet.
11. Des consultations avec des femmes et / ou des organisations de jeunesse ont-elles éclairé la conception du projet?	x		Les organisations conduites par les jeunes et femmes ont été fortement consultées lors du processus d'élaboration du projet.
12. Les indicateurs et cibles du cadre de résultats sont-ils ventilés par sexe et par âge ?	x		
13. L'annexe budgétaire comprend-elle des allocations vers GEWE pour toutes les activités et des justifications claires de ces allocations GEWE ?	x		

Annexe B. Liste de contrôle de l'optimisation des ressources du projet PBF (« Value for Money »)

Question			Commentaire
1. Le projet a-t-il une justification narrative du budget, qui fournit des informations supplémentaires spécifiques au projet sur tout choix budgétaire majeur ou des coûts de personnel, de fonctionnement ou de	x		

déplacement plus élevés que d'habitude, afin d'expliquer comment le projet garantit l'optimisation des ressources ?			
2. Les coûts unitaires (par exemple pour les voyages, les services de consultants, l'achat de matériel, etc.) sont-ils comparables à ceux utilisés dans des interventions similaires (soit dans des contextes nationaux similaires, au sein des régions, soit dans des interventions antérieures dans le même contexte national) ? Sinon, cela doit être expliqué dans la section narrative du budget.	x		
3. Le budget proposé est-il proportionné aux résultats escomptés du projet et à la portée du projet (par exemple, nombre, taille et éloignement des zones géographiques et nombre de bénéficiaires directs et indirects proposés) ? Fournissez vos commentaires.	x		
4. Le pourcentage de personnel et de frais de fonctionnement de l'agence des Nations Unies récipiendaire et de tout partenaire d'exécution est-il clairement visible et raisonnable pour le contexte (e.g. pas plus de 20% pour le personnel, et couts raisonnables pour les voyages et coûts opérationnels directs) à moins d'être bien justifiés dans la section narrative) ?	x		
5. Les frais de personnel sont-ils proportionnels à la quantité de travail requise pour l'activité ? Et le projet utilise-t-il du personnel / une expertise locale plutôt qu'internationale lorsque cela est possible ? Quelle est la justification du recours à du personnel international, le cas échéant ?	x		
6. Le projet propose-t-il l'achat de matériaux, d'équipements et d'infrastructures pour plus de 15% du budget ? Dans l'affirmative, veuillez indiquer les mesures prises pour garantir l'optimisation des ressources dans le processus de passation des marchés et leur entretien / utilisation durable pour la consolidation de la paix après la fin du projet.		x	
7. Le projet propose-t-il l'achat d'un ou de plusieurs véhicules pour le projet ? Si oui, veuillez expliquer pourquoi les véhicules / véhicules de location existants ne peuvent pas être utilisés.		X	
8. Les agences d'exécution ou la mission des Nations Unies apportent-elles une source supplémentaire de financement / soutien en nature non PBF au projet ? Veuillez expliquer ce qui est fourni. Et si non, pourquoi pas.	X		Les bureaux, les véhicules pour faire les missions de terrain Les staffs d'appui technique

Annexe B.1: Project Administrative arrangements for UN Recipient Organizations

(This section uses standard wording – please do not remove)

The UNDP MPTF Office serves as the Administrative Agent (AA) of the PBF and is responsible for the receipt of donor contributions, the transfer of funds to Recipient UN Organizations, the consolidation of narrative and financial reports and the submission of these to the PBSO and the PBF donors. As the Administrative Agent of the PBF, MPTF Office transfers funds to RUNOS on the basis of the signed Memorandum of Understanding between each RUNO and the MPTF Office.

AA Functions

On behalf of the Recipient Organizations, and in accordance with the UNDG-approved “Protocol on the Administrative Agent for Multi Donor Trust Funds and Joint Programmes, and One UN funds” (2008), the MPTF Office as the AA of the PBF will:

- Disburse funds to each of the RUNO in accordance with instructions from the PBSO. The AA will normally make each disbursement within three (3) to five (5) business days after having received instructions from the PBSO along with the relevant Submission form and Project document signed by all participants concerned.
- Consolidate the financial statements (Annual and Final), based on submissions provided to the AA by RUNOS and provide the PBF annual consolidated progress reports to the donors and the PBSO;
- Proceed with the operational and financial closure of the project in the MPTF Office system once the completion is completed by the RUNO. A project will be considered as operationally closed upon submission of a joint final narrative report. In order for the MPTF Office to financially closed a project, each RUNO must refund unspent balance of over 250 USD, indirect cost (GMS) should not exceed 7% and submission of a certified final financial statement by the recipient organizations’ headquarters);
- Disburse funds to any RUNO for any costs extension that the PBSO may decide in accordance with the PBF rules & regulations.

Accountability, transparency and reporting of the Recipient United Nations Organizations

Recipient United Nations Organizations will assume full programmatic and financial accountability for the funds disbursed to them by the Administrative Agent. Such funds will be administered by each RUNO in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures.

Each RUNO shall establish a separate ledger account for the receipt and administration of the funds disbursed to it by the Administrative Agent from the PBF account. This separate ledger account shall be administered by each RUNO in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures, including those relating to interest. The separate ledger account shall be subject exclusively to the internal and external auditing procedures laid down in the financial regulations, rules, directives and procedures applicable to the RUNO.

Each RUNO will provide the Administrative Agent and the PBSO (for narrative reports only) with:

Type of report	Due when	Submitted by
Semi-annual project progress report	15 June	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual project progress report	15 November	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
End of project report covering entire project duration	Within three months from the operational project closure (it can be submitted instead of an annual report if timing coincides)	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual strategic peacebuilding and PBF progress report (for PRF allocations only), which may contain a request for additional PBF allocation if the context requires it	1 December	PBF Secretariat on behalf of the PBF Steering Committee, where it exists or Head of UN Country Team where it does not.

Financial reporting and timeline

Timeline	Event
30 April	Annual reporting – Report Q4 expenses (Jan. to Dec. of previous year)
<i>Certified final financial report to be provided by 30 June of the calendar year after project closure</i>	

UNEX also opens for voluntary financial reporting for UN recipient organizations the following dates

31 July	Voluntary Q2 expenses (January to June)
31 October	Voluntary Q3 expenses (January to September)

Unspent Balance exceeding USD 250, at the closure of the project would have to be refunded and a notification sent to the MPTF Office, no later than six months (30 June) of the year following the completion of the activities.

Ownership of Equipment, Supplies and Other Property

Ownership of equipment, supplies and other property financed from the PBF shall vest in the RUNO undertaking the activities. Matters relating to the transfer of ownership by the RUNO shall be determined in accordance with its own applicable policies and procedures.

Public Disclosure

The PBSO and Administrative Agent will ensure that operations of the PBF are publicly disclosed on the PBF website (<http://unpbf.org>) and the Administrative Agent's website (<http://mptf.undp.org>).

Annexe B.2: Project Administrative arrangements for Non-UN Recipient Organizations

(This section uses standard wording – please do not remove)

Accountability, transparency and reporting of the Recipient Non-United Nations Organization:

The Recipient Non-United Nations Organization will assume full programmatic and financial accountability for the funds disbursed to them by the Administrative Agent. Such funds will be administered by each recipient in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures.

The Recipient Non-United Nations Organization will have full responsibility for ensuring that the Activity is implemented in accordance with the signed Project Document.

In the event of a financial review, audit or evaluation recommended by PBSO, the cost of such activity should be included in the project budget.

Ensure professional management of the Activity, including performance monitoring and reporting activities in accordance with PBSO guidelines.

Ensure compliance with the Financing Agreement and relevant applicable clauses in the Fund MOU.

Reporting:

Each Receipt will provide the Administrative Agent and the PBSO (for narrative reports only) with:

Type of report	Due when	Submitted by
Bi-annual project progress report	15 June	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual project progress report	15 November	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
End of project report covering entire project duration	Within three months from the operational project closure (it can be submitted instead of an annual report if timing coincides)	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual strategic peacebuilding and PBF progress report (for PRF allocations only), which may contain a request for additional PBF allocation if the context requires it	1 December	PBF Secretariat on behalf of the PBF Steering Committee, where it exists or Head of UN Country Team where it does not.

Financial reports and timeline

Timeline	Event
28 February	Annual reporting – Report Q4 expenses (Jan. to Dec. of previous year)
30 April	Report Q1 expenses (January to March)
31 July	Report Q2 expenses (January to June)
31 October	Report Q3 expenses (January to September)
<i>Certified final financial report to be provided at the quarter following the project financial closure</i>	

Unspent Balance exceeding USD 250 at the closure of the project would have to be refunded and a notification sent to the Administrative Agent, no later than three months (31 March) of the year following the completion of the activities.

Ownership of Equipment, Supplies and Other Property

Matters relating to the transfer of ownership by the Recipient Non-UN Recipient Organization will be determined in accordance with applicable policies and procedures defined by the PBSO.

Public Disclosure

The PBSO and Administrative Agent will ensure that operations of the PBF are publicly disclosed on the PBF website (<http://unpbf.org>) and the Administrative Agent website (<http://www.mptf.undp.org>)

Final Project Audit for non-UN recipient organization projects

An independent project audit will be requested by the end of the project. The audit report needs to be attached to the final narrative project report. The cost of such activity must be included in the project budget.

Special Provisions regarding Financing of Terrorism

Consistent with UN Security Council Resolutions relating to terrorism, including UN Security Council Resolution 1373 (2001) and 1267 (1999) and related resolutions, the Participants are firmly committed to the international fight against terrorism, and in particular, against the financing of terrorism. Similarly, all Recipient Organizations recognize their obligation to comply with any applicable sanctions imposed by the UN Security Council. Each of the Recipient Organizations will use all reasonable efforts to ensure that the funds transferred to it in accordance with this agreement are not used to provide support or assistance to individuals or entities associated with terrorism as designated by any UN Security Council sanctions regime. If, during the term of this agreement, a Recipient Organization determines that there are credible allegations that funds transferred to it in accordance with this agreement have been used to provide support or assistance to individuals or entities associated with terrorism as designated by any UN Security Council sanctions regime it will as soon as it becomes aware of it inform the head of PBSO, the Administrative Agent and the donor(s) and, in consultation with the donors as appropriate, determine an appropriate response.

Non-UN recipient organization (NUNO) eligibility:

In order to be declared eligible to receive PBF funds directly, NUNOs must be assessed as technically, financially and legally sound by the PBF and its agent, the Multi Partner Trust Fund Office (MPTFO). Prior to submitting a finalized project document, it is the responsibility of each NUNO to liaise with PBSO and MPTFO and provide all the necessary documents (see below) to demonstrate that all the criteria have been fulfilled and to be declared as eligible for direct PBF funds.

The NUNO must provide (in a timely fashion, ensuring PBSO and MPTFO have sufficient time to review the package) the documentation demonstrating that the NUNO:

- Has previously received funding from the UN, the PBF, or any of the contributors to the PBF, in the country of project implementation.
- Has a current valid registration as a non-profit, tax exempt organization with a social based mission in both the country where headquarter is located and in country of project implementation for the duration of the proposed grant. (**NOTE:** If registration is done on an annual basis in the country, the organization must have the current registration and obtain renewals for the duration of the project, in order to receive subsequent funding tranches).
- Produces an annual report that includes the proposed country for the grant.
- Commissions audited financial statements, available for the last two years, including the auditor opinion letter. The financial statements should include the legal organization that will sign the agreement (and oversee the country of implementation, if applicable) as well as the activities of the country of implementation. (**NOTE:** If these are not available for the country of proposed project implementation, the CSO will also need to provide the latest two audit reports for a program or project based audit in country.) The letter from the auditor should also state whether the auditor firm is part of the nationally qualified audit firms.
- Demonstrates an annual budget in the country of proposed project implementation for the previous two calendar years, which is at least twice the annualized budget sought from PBF for the project.⁹
- Demonstrates at least 3 years of experience in the country where grant is sought.
- Provides a clear explanation of the CSO's legal structure, including the specific entity which will enter into the legal agreement with the MPTF-O for the PBF grant.

⁹ Annualized PBF project budget is obtained by dividing the PBF project budget by the number of project duration months and multiplying by 12.

Annexe C : Cadre de résultats du projet (DOIT inclure des cibles de données ventilées par sexe et par âge) :

Résultats	Produits	Indicateurs	Moyens de vérification/ fréquence de collecte	Étapes
<p>Résultat 1: Les jeunes femmes et hommes leaders communautaires se sont mis ensemble et se sont engagés autour de la prévention des conflits, de la cohésion sociale et de la consolidation de la paix au sein de leurs communautés en Guinée forestière.</p> <p>(Cible(s) ODD auxquels le projet contribue) ODD 16 Cible : 16.10.a</p> <p>(Recommandations de l'Examen périodique universel des droits de l'homme auxquelles le projet contribue, le cas échéant, et l'année de l'Examen)</p>		<p>Indicateur 1 a : Pourcentage des jeunes (h/f) leaders communautaires ayant exprimé un intérêt particulier pour la prévention et la gestion des conflits pour une paix durable dans la région.</p> <p>Niveau de référence : (à définir pendant l'étude de perception) Cible: 50% d'augmentation</p>	Rapport de l'étude de base, enquête de perception finale du projet à travers les Sondage/Outils d'évaluation du capital social cognitif (Cognitive Social Capital Assessment Tools CSCAT)	
		<p>Indicateur 1 b : Pourcentage des responsables des communautés ayant une bonne perception du rôle des jeunes leaders hommes et femmes dans la prévention des conflits et la consolidation de la paix et du renforcement de la cohésion sociale.</p> <p>Niveau de référence : à définir pendant l'étude de perception) Cible: 50% d'augmentation</p>	Rapport d'enquête auprès leaders communautaires Périodicité : Semestrielle/Annuelle	
	<p><i>Produit 1.1: Des mécanismes de dialogue intégrant des structures formelles et informelles des filles et femmes intergénérationnel sont créés/renforcés et fonctionnels.</i></p>	<p>Indicateur 1.1.2 : Nombre de plateformes (mécanisme) multi-acteurs de dialogues communautaires mises en place et fonctionnels pour la prévention des conflits dans la zone du projet</p>	Rapports d'activité du projet Périodicité : Mensuelle	

	<p>Liste des activités relevant du produit :</p> <p>Activité 1.1.1 : Réaliser une étude base pour compléter l'état des lieux des conflits intercommunautaires et cartographier les différentes structures de jeunes œuvrant dans la consolidation de la paix en Guinée Forestière (début et fin de projet) .</p> <p>Activité 1.1.2 : Organiser des forums périodiques de dialogue entre les structures de jeunes femmes et hommes et les structures communautaires (Conseil communal, conseil des sages, les autorités coutumières traditionnelles, les Infrastructure de sociales de Paix (ISP) etc) .</p> <p>Activité 1.1.3 : Organiser des séances de sensibilisation des membres des structures communautaires (y compris celles des jeunes filles et femmes) sur l'importance de l'implication des jeunes femmes et hommes dans le processus de prévention et de gestion des conflits et la prise de décisions basées sur droits de l'homme.</p>	<p>Niveau de référence : 0 Cible : 14 communes</p>		
	<p><i>Produit 1.2.2 Les différentes initiatives de consolidation de la paix</i></p>	<p>Indicateur 1.2.1 : Nombre d'initiatives de paix soutenues en</p>	<p>Rapports de suivi des activités du projet</p>	

	<p><i>portées par les jeunes d'ici et de la diaspora sont soutenues.</i></p> <p>Liste des activités relevant du produit :</p>	<p>faveur des jeunes de la zone du projet et de la diaspora.</p> <p>Niveau de référence : 0 Cible : 20</p>	<p>Périodicité : mensuelle</p>		
	<p>Activité 1.2.1 : Appuyer la mise en place et le fonctionnement d'un réseau des jeunes en faveur de la consolidation de la paix.</p> <p>Activité 1.2.2 : Soutenir l'organisation des foras (2 sessions dans 14 communautés) à l'échelle communale sur la participation politique des jeunes et les droits de l'homme.</p>	<p>Indicateur 1.2.2a: Existence d'une plateforme numérique mise en place et fonctionnelle au profit des jeunes pour l'information et les échanges d'expériences entre les communautés sur la consolidation de la paix</p> <p>Niveau de référence : Non Cible : Oui</p>	<p>Rapports de suivi des activités du projet</p> <p>Périodicité : Trimestrielle</p>		
	<p>Activité 1.2.3 : Assurer la mise en place d'une plateforme numérique dénommée « Entente » pour un échange continu d'information et d'expérience entre la communauté et la diaspora.</p>	<p>Indicateur 1.2.2 c. Nombre de jeunes utilisateurs/visiteurs de la plateforme numérique créée pour un échange continu d'information et d'expérience entre la communauté et la diaspora</p> <p>Niveau de référence : 0 Cible : 500 000; homme= 350 000 ; Femme= 150 000</p>			
	<p><i>Produit 1.3 : Les capacités de résolutions pacifiques de conflits des jeunes leaders de la Guinée Forestière sont renforcées.</i></p> <p>Liste des activités relevant du produit :</p>	<p>Indicateur 1.3.1 : Proportion de jeunes <i>leaders ciblés</i> ayant bénéficié de formations sur la résolution pacifique des conflits, désagrégé par sexe et par âge</p> <p>Niveau de référence : 0 Cible : 70 % (Jeunes de 18-35 ans).</p>			

	<p>Activité 1.3.1 : Assurer des sessions de formation en faveur des jeunes leaders communautaires sur : la citoyenneté, la communication non violente, les droits de l'homme.</p> <p>Activité 1.3.2 : Organiser des sessions de formation en direction des jeunes filles/femmes leaders ciblées sur l'alerte, le référencement et la prise en charge des cas d'abus et de violences.</p> <p>Activité 1.3.3: Organiser 2 sessions de revues de pairs pour partager les bonnes pratiques au niveau local et entre jeunes de différentes communautés</p>	<p>Indicateur 1.3.2 : Proportion de jeunes (pairs leaders) des différentes communautés ayant acquis de bonnes connaissances pratiques sur la résolution des conflits et les droits de l'hommes au niveau local</p> <p>Niveau de référence : 0 Cible : 70%</p>	<p>Rapport de formation/revue de pair- Pré test et Post test.</p> <p>Périodicité : mensuelle</p>	
<p>Résultat 2 Le cadre juridique en vigueur est la référence des actions des jeunes et cela permet la réduction des conflits intercommunautaires qui menacent la paix en Guinée forestière</p> <p>(Cible(s) ODD auxquels le projet contribue, le cas échéant)</p> <p>(Recommandations de l'Examen périodique</p>		<p>Indicateur 2 a : Degré de réduction des conflits intercommunautaires dans lesquels les jeunes sont acteurs de violences</p> <p>Niveau de référence : A déterminer lors l'enquête de base Cible: 50% de réduction</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Rapport de l'enquête de perception initiale et finale du projet. - Rapports de suivi de recommandations de l'étude de base (Trimestriellement) - Rapports de l'évaluation finale (une fois) ; 	

universel des droits de l'homme auxquelles le projet contribue, le cas échéant, et l'année de l'Examen)		<p>Indicateur 2 c. Pourcentage de réduction/diminution des pratiques néfastes enfreignant les droits de l'homme dans les communautés</p> <p>Niveau de référence : Cible: < 50% (réduction de 50%)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Rapport de l'enquête de perception initiale et finale du projet. - Rapports de l'évaluation finale (une fois) ; 	
	<p><i>Produit 2.1 : La législation nationale et les normes internationales relatives aux droits de l'homme et à la lutte contre les violences sont connues, vulgarisées et valorisées auprès des jeunes</i></p> <p>Liste des activités relevant du produit :</p> <p>Activité 2.1.1 : Vulgariser les normes internationales de droit de l'homme et les dispositions du code pénal et du code de procédure pénale relatives à la lutte contre les violences auprès des jeunes leaders et les acteurs communautaires.</p> <p>Activité 2.1.2 : Plaidoyer auprès des autorités administratives, judiciaires et sécuritaires en faveur de l'application des textes de loi relatifs à la lutte contre la violence et des normes internationales de droit de l'homme.</p>	<p>Indicateur 2.1.1 : Nombre de jeunes ayant reçu les textes législatifs nationaux et internationaux sur les droits de l'homme.</p> <p>Niveau de référence : 0 Cible : 500</p>	<p>Rapports de suivi des activités du projet</p> <p>Périodicité : Trimestrielle</p>	
	<p><i>Produit 2.2 : les pratiques enfreignant les droits de l'homme et néfastes à la paix et la coexistence pacifique sont découragées</i></p>	<p>Indicateur 2.2.1 : Nombre de leaders d'opinions, d'autorités locales et agents des médias ayant acquis les</p>	<p>Rapport d'enquête de suivi-évaluation</p>	

	<p>Liste des activités relevant du produit :</p> <p>Activité : 2.2.1. : Soutenir les jeunes leaders ciblés des différentes communautés en direction des conservateurs traditionnels, à la production et à la présentation d'activités artistiques et culturelles sur la relation entre les droits de l'homme, les us et coutumes et la cohésion sociale.</p> <p>Activité 2.2.2. : Appuyer la réalisation d'émissions radio interactives de sensibilisation en langues locales sur les droits des femmes et pratiques culturelles néfastes à la paix et à la cohésion sociale en Guinée forestière</p> <p>Activité 2.2.3. : Appuyer la dissémination auprès du personnel judiciaire et sécuritaires, des dispositions du Code pénal relatives à la lutte contre les pratiques néfastes aux droits des femmes à la paix, et à la coexistence pacifique en Guinée forestières</p> <p>Activité 2.2.4 : Créer et/ou renforcer un mécanisme de prise en charge des jeunes victimes (y compris les jeunes filles et femmes) d'abus et de</p>	<p>comportements souhaités en faveur de la paix et de la coexistence pacifique</p> <p>Niveau de référence : 0 Cible : 100</p>	<p>Périodicité : Semestrielle</p>	
	<p>Indicateur 2.2.2. Nombre de mécanisme de prise en charge des jeunes victimes d'abus et violations des droits de l'homme mis en place et fonctionnel.</p> <p>Niveau de référence : 0 Cible : 14 communes</p>	<p>Rapport d'enquête de suivi des activités</p> <p>Périodicité : Trimestrielle</p>		

	violations des droits de l'homme en Guinée forestière.			
<p>Résultat 3 : Les relations intercommunautaires, le vivre ensemble, entre les jeunes leaders ciblés issus de différentes catégories sociopolitiques et ethniques sont consolidées autour d'initiatives socioéconomiques.</p> <p>(Cible(s) ODD auxquels le projet contribue, le cas échéant)</p> <p>(Recommandations de l'Examen périodique universel des droits de l'homme auxquelles le projet contribue, le cas échéant, et l'année de l'Examen)</p>		<p>Indicateur 3 a : Proportion de jeunes leaders communautaires (hommes et femmes) ayant mis en place des initiatives socio-économique en lien avec la cohésion sociale, désagrégé par sexe et âge</p> <p>Niveau de référence : 0 Cible : 60%</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Rapport d'enquête de suivi-évaluation - Rapports de l'évaluation finale (une fois) ; - Périodicité : annuelle 	
		<p>Indicateur 3 b : Proportion de jeunes vulnérables et à risque de conflits formés en réinsertion socio professionnelle et devenus acteurs de paix et promoteurs des droits humains au sein de leurs communautés désagrégées par sexe et âge. Niveau de référence : 0 Cible: 60% (désagrégé par sexe et par âge)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Rapport d'enquête de suivi-évaluation - Rapports de l'évaluation finale (une fois) ; - Périodicité : annuelle 	
	<p>Produit 3.1 : Les capacités socioéconomiques et professionnelles des jeunes leaders communautaires sont renforcées.</p> <p>Liste des activités relevant du produit :</p> <p>Produit 3.1 : Les capacités socioéconomiques et professionnelles des jeunes leaders communautaires sont renforcées.</p> <p>Activité 3.1.1 : Identifier les membres des groupements d'intérêt économique</p>	<p>Indicateur 3.1.1 : Proportion de jeunes leaders communautaires formés et accompagnés pour leur insertion socioéconomique et professionnelle désagrégé par sexe et âge.</p> <p>Niveau de référence : 0 Cible : 80%</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Rapport d'enquête de suivi-évaluation - Périodicité : Trimestrielle 	

	<p>Activité 3.1.2 : Former les membres des groupements en microprojet, en vie associative, technique de négociation et de gestion pacifique des conflits.</p> <p>Activité 3.1.4 : Appuyer la mise en place de 14 Groupements d'Intérêt Economiques (GIE) des Jeunes leaders communautaires favorisant la diversité sociopolitique, religieuse et ethnique.</p>			
	<p>Produit 3.2 : Les Initiatives socio-économiques à caractère communautaire sont soutenues.</p> <p>Liste des activités relevant du produit :</p> <p>Activité 3.2.1 : Mettre en place des comités mixtes de jeunes (femmes et hommes) pour l'identification des microprogrammes</p> <p>Activité 3.2.2 : Appuyer l'organisation de sessions d'identification des microprogrammes d'utilité communautaires à travers un comité local mis en place à cet effet</p> <p>Activité 3.2.2 : Accompagner le financement de 14 microprogrammes viables et à haut impact communautaire en faveur de la paix et de la cohésion sociale..</p>	<p>Indicateur 3.2.1 : Nombre d'initiatives de paix développées par les jeunes leaders communautaires autour des microprogrammes mis en place.</p> <p>Niveau de référence : 0 Cible : 20</p>	<p>Rapport d'activité Périodicité : Mensuelle</p>	